

INVESTIR AVEC LES ODD :

CADRE DE RÉFÉRENCE EN CINQ PARTIES

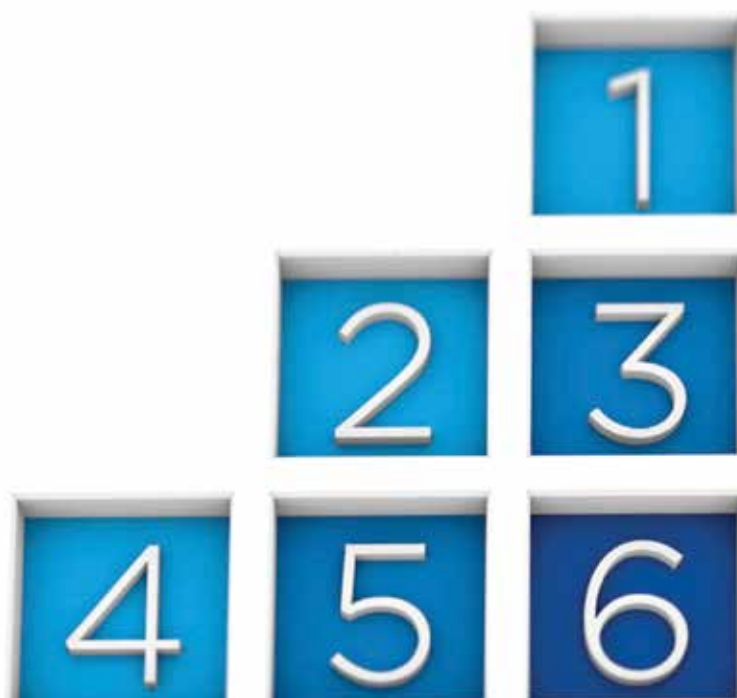


LES SIX PRINCIPES

PRÉAMBULE AUX PRINCIPES

Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la société. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- 1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement.
- 2 Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3 Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6 Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



MISSION DES PRI

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière.

Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans le présent rapport sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre. Elles ne doivent pas non plus être utilisées pour fonder une décision d'investir ou une autre décision. Il est entendu qu'en fournissant le présent rapport, les auteurs ou éditeurs ne donnent pas de conseils sur des sujets juridiques, économiques, d'investissement ou d'autres domaines. PRI Association ne peut être tenue responsable du contenu des sites web et des sources d'informations auxquels il est fait référence dans le rapport. La présence de liens vers ces sites et la mention de ces sources ne valent pas approbation de leur contenu par PRI Association. Sauf mention contraire expresse, les opinions, recommandations, constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent rapport sont celles des différents contributeurs au rapport et ne représentent pas nécessairement l'avis de PRI Association ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable. La mention des entreprises citées en exemple ne constitue en aucun cas un soutien à ces organisations de la part de PRI Association ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable. Même si nous nous sommes efforcés de proposer dans le présent rapport des informations issues de sources fiables et à jour, celles-ci peuvent toutefois faire l'objet de retards, d'omissions ou d'inexactitudes en raison de l'évolution constante des statistiques, législations, règles et réglementations. PRI Association ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions, ni de toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans le présent rapport, ni de tout dommage ou préjudice résultant de cette décision ou de cette action ou causé par celles-ci. Toutes les informations contenues dans le présent rapport sont fournies « en l'état », sans garantie quant à leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité, ni quant aux résultats obtenus de leur utilisation ni sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION : LES INVESTISSEURS ET LES ODD	7
UN CADRE DE RÉFÉRENCE EN CINQ PARTIES À L'USAGE DES INVESTISSEURS	12
PARTIE 1 : IDENTIFICATION DES RÉSULTATS	15
PARTIE 2 : DÉFINITION DES POLITIQUES ET DES OBJECTIFS	17
PARTIE 3 : LES INVESTISSEURS FAÇONNENT LES RÉSULTATS	19
PARTIE 4 : LE SYSTÈME FINANCIER FAÇONNE LES RÉSULTATS COLLECTIFS	21
PARTIE 5 : LES PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES COLLABORENT POUR OBTENIR DES RÉSULTATS ALIGNÉS AVEC LES ODD	22
PROCHAINES ÉTAPES : LE SOUTIEN DES PRI AUX SIGNATAIRES	23
ANNEXES	25

À PROPOS DU RAPPORT

Le présent rapport offre un référentiel aux investisseurs qui cherchent à façonner des résultats dans le monde réel dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD)*.

Dans le prolongement du guide des PRI intitulé *SDG investment case*¹ (Pourquoi investir avec les ODD) – qui exposait l'utilité de la prise en compte des ODD pour les investisseurs – ce rapport présente les prochaines étapes à suivre en proposant un cadre d'actions pour les investisseurs. Destiné à servir de référence à tous les signataires des PRI, il revêt une portée suffisante pour permettre aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et prestataires de services d'emprunter des voies d'action différentes pour façonner des résultats alignés avec les ODD.

Constituant le point de départ d'un ensemble de travaux plus approfondis sur le sujet, ce cadre servira de base à d'autres orientations et guides à venir.

* Il est conseillé aux investisseurs qui ne sont pas encore familiarisés avec le thème de l'investissement responsable de consulter tout d'abord la série des guides des PRI intitulés *Introduction à l'investissement responsable*².

¹ <https://www.unpri.org/sdgs/the-sdg-investment-case/303.article>

² <https://www.unpri.org/pri/an-introduction-to-responsible-investment/what-is-responsible-investment>

SYNTHÈSE

TOUTES LES ACTIONS DES INVESTISSEURS FAÇONNENT DES RÉSULTATS POSITIFS ET NÉGATIFS DANS LE MONDE

Les violations des droits de l'homme, les changements climatiques et les structures sociales inégalitaires font partie des enjeux qui menacent gravement la performance à long terme des économies, les portefeuilles des investisseurs et le monde dans lequel vivent les bénéficiaires. Le retentissement accru d'un grand nombre d'ODD et le renforcement de leur urgence a fait évoluer les attentes des bénéficiaires, clients, pouvoirs publics et régulateurs concernant la manière dont les investisseurs doivent y répondre.

La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer l'urgence d'atteindre les ODD, plusieurs gouvernements ayant reconnu que les ODD pouvaient servir à orienter la réponse mondiale, afin de veiller à ce « que personne ne soit abandonné ».

Pour favoriser l'atteinte des ODD, les investisseurs doivent comprendre comment ils peuvent accroître les résultats positifs et réduire les résultats négatifs découlant de leurs actions.

LES INVESTISSEURS ONT D'IMPORTANTES CARTES À JOUER POUR FAÇONNER DES RÉSULTATS ALIGNÉS AVEC LES ODD

Avec 89 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, les signataires des PRI peuvent jouer un rôle unique et important pour contribuer à l'atteinte des ODD, à la fois en agissant individuellement et en collaboration avec les autres investisseurs et l'ensemble des parties prenantes.

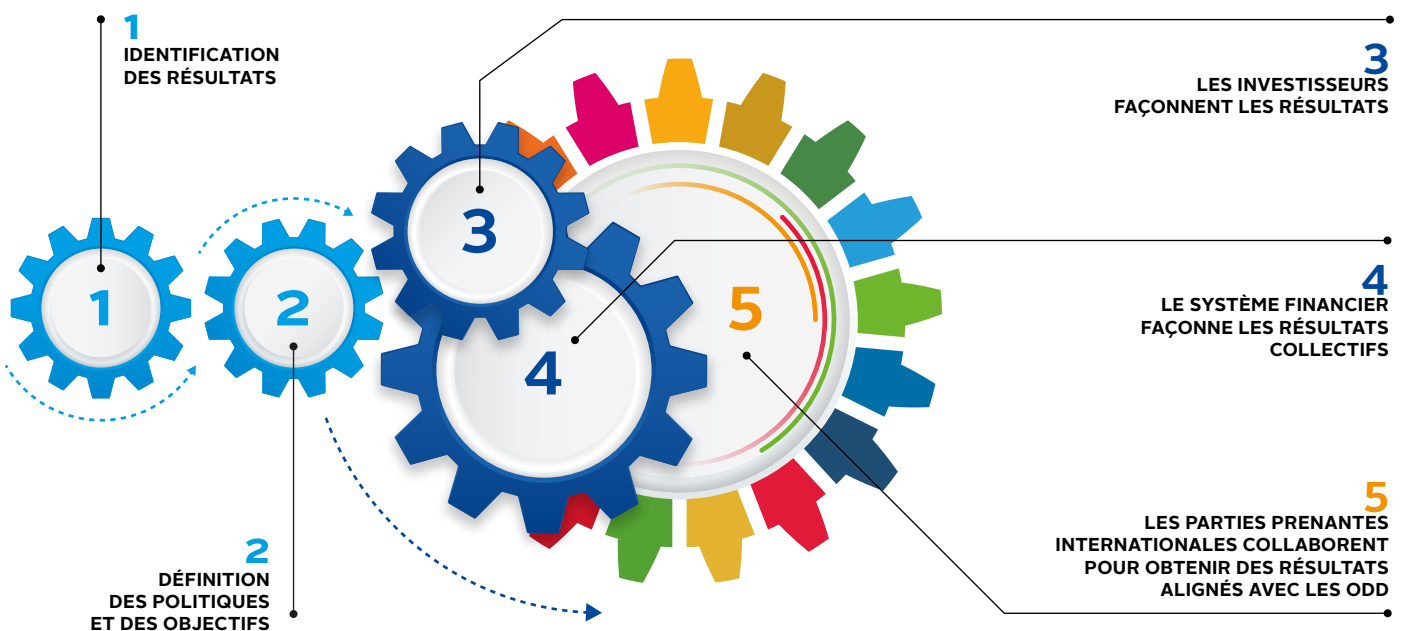
Influer sur les résultats des ODD implique de ne pas limiter l'approche à une analyse des enjeux ESG financièrement matériels pour les différentes entreprises du portefeuille, mais de l'élargir parallèlement aux enjeux les plus importants pour la société et l'environnement au niveau systémique. Ces enjeux matériels et les résultats dans le monde réel ont tendance à se recouper, mais pas complètement : c'est en partie cet écart qu'il faut combler pour atteindre les ODD d'ici 2030.

S'intéresser aux résultats donne aux investisseurs les clés pour comprendre les risques et opportunités qui sont susceptibles de se manifester au cours de la transition vers un monde aligné sur les ODD. Les investisseurs peuvent :

- identifier des opportunités dans les modèles économiques, les chaînes d'approvisionnement et les produits/services ;
- se préparer aux évolutions juridiques et réglementaires ;
- protéger leur réputation et leur droit d'exercer une activité (« licence-to-operate ») ;
- respecter leurs engagements à l'égard des clients et bénéficiaires – et communiquer sur les progrès accomplis ;
- étudier la matérialité sur des horizons à plus long terme pour tenir compte, entre autres, des risques de transition, des risques extrêmes et des risques qui pèsent sur le système financier ;
- minimiser les résultats négatifs et accroître les résultats positifs de leurs investissements.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE EN CINQ PARTIES POUR LES INVESTISSEURS

Les PRI proposent un cadre de référence en cinq parties pour les investisseurs qui cherchent à comprendre les résultats de leurs investissements dans le monde réel et à façonner ces résultats conformément aux ODD.



1. IDENTIFICATION DES RÉSULTATS

La partie 1 porte sur l'identification et la compréhension par les investisseurs des résultats non souhaités qui découlent de leurs investissements et de leurs propres activités. Cette évaluation implique d'identifier les résultats positifs et négatifs dans le monde réel, liés aux activités, produits et services des entreprises du portefeuille. Elle peut s'appuyer notamment sur une cartographie des investissements existants avec les ODD et la détermination du volume d'investissements portant sur des activités explicitement alignées sur les ODD.

2. DÉFINITION DES POLITIQUES ET DES OBJECTIFS

La deuxième partie traite de la définition des politiques et des objectifs des investisseurs, pour les faire passer de la phase d'identification et de compréhension des résultats non souhaités à la prise de mesures intentionnelles visant à façonner les résultats. Dans la mesure où de nombreux résultats sont liés entre eux – par exemple les changements climatiques et la raréfaction de l'eau, la sécurité alimentaire et la pauvreté – les investisseurs devront examiner tous les investissements et tous les ODD dans leur ensemble pour prendre en compte leurs résultats les plus conséquents.

3. LES INVESTISSEURS FAÇONNENT LES RÉSULTATS

Dans la partie 3, les investisseurs cherchent à façonner des résultats conformes aux politiques et objectifs définis dans la partie 2 et à rendre compte des progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs. Nous présentons des exemples de mise en œuvre de cette démarche par les investisseurs – notamment à travers les décisions d'investissement, l'engagement actionnarial auprès des entreprises du portefeuille et le dialogue avec les pouvoirs politiques et principales parties prenantes – et nous montrons comment communiquer à ce sujet à l'aide de la publication d'informations et du reporting.

4. LE SYSTÈME FINANCIER FAÇONNE LES RÉSULTATS COLLECTIFS

La partie 4 aborde la contribution du système financier. Façonner des résultats alignés avec les ODD au niveau du système financier découle aussi bien de l'addition des actions des investisseurs individuels que des actions menées collectivement par les investisseurs – notamment aux côtés des autres participants du système financier comme les agences de notation, les fournisseurs d'indices, les conseillers en vote, les banques, les assureurs et les institutions financières multilatérales.

5. LES PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES COLLABORENT POUR OBTENIR DES RÉSULTATS ALIGNÉS AVEC LES ODD

La partie 5 acte qu'aucun groupe d'acteurs n'atteindra les ODD en agissant uniquement de manière indépendante. Le secteur financier, les entreprises, les pouvoirs publics, le monde universitaire, la société civile, les médias, les particuliers et leurs communautés doivent agir collectivement pour atteindre à terme les ODD. À cette fin, il sera nécessaire de disposer de programmes visant à relier l'offre et la demande d'investissements à grande échelle, et de collaborer sur des outils permettant de contextualiser les indicateurs d'impact au regard des seuils et calendriers internationaux requis pour atteindre les ODD.

Même s'ils ont besoin d'être davantage accompagnés, les investisseurs peuvent déjà utiliser plusieurs outils, indicateurs et ensembles de données intéressants pour agir selon le cadre de référence. Compte tenu de l'urgence d'atteindre les ODD, il est impératif que les investisseurs ne travaillent pas seuls pour développer les nouveaux outils et mesures incitatives nécessaires.

PROCHAINES ÉTAPES : LE SOUTIEN DES PRI AUX SIGNATAIRES

Les PRI soutiendront les signataires qui cherchent à façonner des résultats alignés avec les ODD, notamment en aidant les investisseurs à concentrer leurs efforts sur les enjeux majeurs qui ont des conséquences systémiques sur le bêta du marché ou l'économie réelle, comme les changements climatiques et les droits de l'homme. C'est l'objectif que nous poursuivons dans chacune des parties du cadre de référence, pour chacune des actions des investisseurs. Des indications ultérieures concernant chaque action pourront porter plus particulièrement sur l'amélioration de la transparence et de la collaboration, avec toujours l'objectif de façonner les résultats dans le monde réel.

À la suite de la consultation des signataires sur la révision du Reporting des PRI, nous y incluons également une première série de questions sur les résultats lors de l'année pilote du nouveau Reporting en 2021. Un nombre restreint de questions figurera dans la section principale dite « core » (questions obligatoires à remplir et évaluées), mais la majorité d'entre elles fera partie de la section additionnelle « plus » (réponses facultatives et non évaluées).

Le présent rapport n'est que le début d'une démarche de convergence entre la réflexion sur les risques et opportunités ESG et celle sur les possibilités de façonner les résultats des ODD. L'ampleur du défi exigera de travailler avec les divers acteurs du secteur financier, ainsi qu'avec les autres principales parties prenantes.

Les ODD fixent les objectifs mondiaux pour la société et l'ensemble de ses parties prenantes – notamment les investisseurs.

INTRODUCTION : LES INVESTISSEURS ET LES ODD

La présente section :

- résume succinctement ce que sont les ODD, la manière dont les investisseurs peuvent y contribuer et dont les objectifs peuvent leur être utiles ;
- explique en quoi la démarche visant à façonner des résultats alignés avec les ODD, telle que présentée dans le présent document, diffère des approches existantes d'incorporation des enjeux ESG.

ODD : LE CONTEXTE

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté le 25 septembre 2015 lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable⁴. Les Objectifs de développement durable (ODD) auquel il a abouti représentent un ensemble universellement accepté de 17 objectifs généraux (sous-tendus par 169 cibles spécifiques et 232 indicateurs permettant d'en assurer le suivi) visant des résultats dans le monde réel dans des domaines tels que l'eau, la santé, la pauvreté, l'égalité des sexes et la biodiversité (figure 1).

Les ODD définissent des attentes concernant les enjeux mondiaux majeurs et suivent les progrès accomplis en la matière. Ils s'appuient sur d'autres accords mondiaux, comme ceux sur les droits de l'homme, où les ODD sont ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵, et ceux sur les changements climatiques, où les ODD font référence à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (et aux avancées par rapport aux engagements pris par les gouvernements en vertu de l'Accord de Paris⁶).

Les ODD fixent les objectifs mondiaux pour la société et l'ensemble de ses parties prenantes – notamment les investisseurs⁷.

Figure 1 : Objectifs de développement durable (ODD)



4 <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

5 <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

6 <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris>

7 http://report.businesscommission.org/uploads/BetterBiz-BetterWorld_170215_012417.pdf

CE QUE LES INVESTISSEURS PEUVENT APPORTER AUX ODD

Des progrès ont été accomplis depuis l'adoption des ODD. Selon les Nations Unies, la pauvreté extrême et la mortalité infantile ont diminué et l'accès à l'énergie et à un travail décent s'est amélioré. Néanmoins, comme le déplore le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres : « Dans l'ensemble, nous sommes loin du compte. La faim augmente, la moitié de la population mondiale n'a pas accès à l'éducation de base et aux soins de santé essentiels, partout les femmes sont victimes de discrimination et désavantagées. La lenteur des progrès s'explique en partie par le manque de financement »⁸.

Le système financier et les signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont clairement un rôle à jouer.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime que le secteur privé devra mobiliser de 5 000 à 7 000 milliards de dollars par an pour atteindre les ODD d'ici 2030⁹. Le rôle du système financier pour façonner des résultats alignés avec les ODD ne peut pas se limiter à injecter de nouveaux fonds ; il faudra que les investisseurs réorientent les capitaux existants et soient des actionnaires actifs des entreprises de leur portefeuille.

Lorsque les six Principes ont été définis en 2006, le préambule indiquait que leur application était susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les « objectifs plus larges de la société »¹⁰. En 2017, les PRI ont formalisé le rôle des ODD dans la définition de ces objectifs sociétaux, en s'engageant à « promouvoir un impact réel aligné sur les ODD » et à contribuer à « un monde meilleur pour toutes et tous »¹¹.

CE QUE LES ODD PEUVENT APPORTER AUX INVESTISSEURS

Les investisseurs se sont longtemps polarisés sur les raisons pour lesquelles les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) présentaient un intérêt pour leur portefeuille. Initialement, dans les années 1980, il s'agissait avant tout d'éviter d'investir dans des activités pouvant causer des préjudices ou jugées contraires à l'éthique, puis, dans les années 2000, l'investissement responsable a fait son apparition, avec une portée plus large, englobant non seulement le *screening*, mais aussi les investissements à thématiques durables et l'intégration des critères ESG dans les processus fondamentaux de prise de décisions d'investissement (désignés collectivement par l'appellation « incorporation ESG »¹²), ainsi qu'une démarche d'actionnariat actif auprès des entreprises du portefeuille sous la forme d'activités d'engagement et de vote.

Néanmoins, on observe une évolution dans les attentes des parties prenantes – notamment bénéficiaires, clients, pouvoirs publics et régulateurs – à l'égard des investisseurs en raison de la visibilité accrue et de l'urgence d'un grand nombre d'enjeux, tels que les changements climatiques, les inégalités de revenus et les droits de l'homme. Les ODD et l'Accord de Paris sont le signe d'une plus grande clarté concernant la position des gouvernements sur leurs objectifs de développement durable, et par contrecoup, les risques et opportunités pour les investisseurs, ainsi que les résultats alignés avec les ODD auxquels ils peuvent contribuer. Plusieurs gouvernements ont en outre reconnu que les ODD pouvaient servir à orienter la réponse à la pandémie de COVID-19 : « Guidés par les ODD, nous pouvons repenser le pouvoir de la communauté, de la société et de la collaboration mondiale, pour nous assurer que personne n'est laissé pour compte »¹³.

Une démarche d'alignement des résultats sur les ODD, notamment à travers une action collective, peut aussi avoir à son tour des répercussions sur la performance des portefeuilles, et sur la résilience du système financier lui-même. Il existe un cycle d'interaction continu entre les risques et opportunités (ESG) et les résultats (alignés avec les ODD) : les enjeux ESG créent des risques et opportunités pour les investisseurs, dont les actions façonnent les résultats dans le monde, qui ont à leur tour des répercussions sur les portefeuilles sous la forme de risques et opportunités ESG, et ainsi de suite (figure 2).

⁸ <https://www.ft.com/content/ocoeadc6-f739-11e9-bbe1-4db3476c5ff0>

⁹ https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf

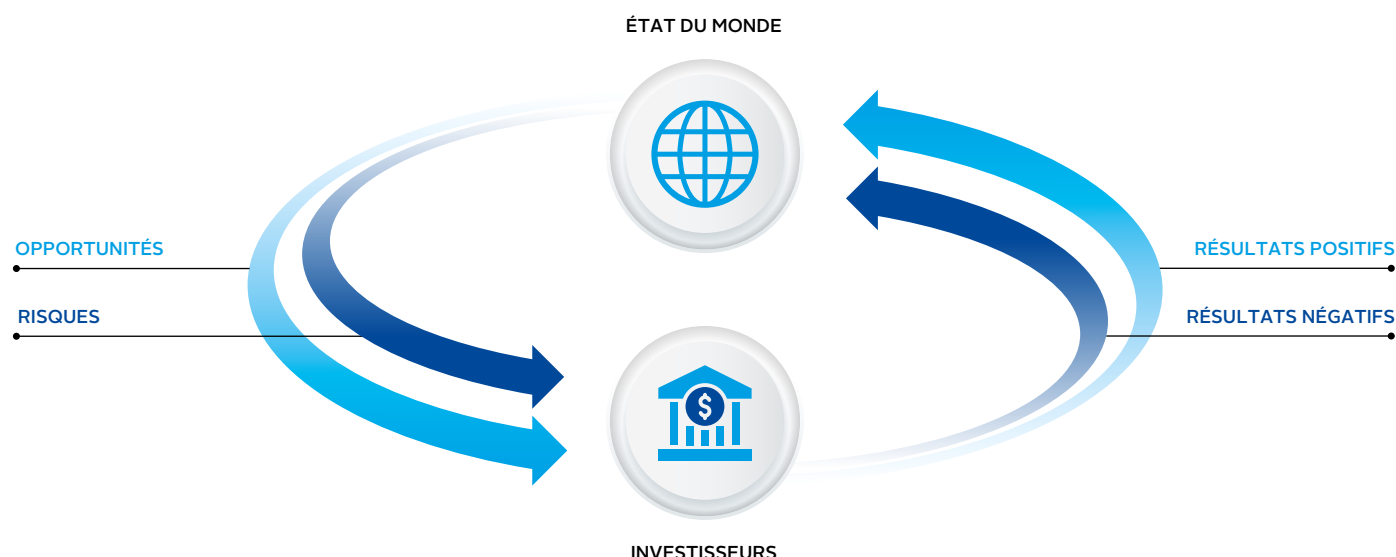
¹⁰ <https://www.unpri.org/pri/an-introduction-to-responsible-investment/what-are-the-principles-for-responsible-investment>

¹¹ <https://www.unpri.org/pri/a-blueprint-for-responsible-investment>

¹² <https://www.unpri.org/pri/an-introduction-to-responsible-investment/what-is-responsible-investment>

¹³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/AC_20_795

Figure 2 : Cycle continu des résultats des ODD façonnés par les investisseurs, de l'état du monde qui en résulte et des risques et opportunités ESG des investissements



Ceci est particulièrement vrai pour les « détenteurs d'actifs universels »¹⁴ – investisseurs institutionnels qui investissent à long terme dans des participations suffisamment diversifiées par secteur d'activité et classe d'actifs pour détenir *de facto* une fraction du marché global. Pour ces investisseurs, ce n'est pas tant la performance des entreprises ou des secteurs qui influe sur la valeur future de leurs portefeuilles, que la performance globale de l'économie, ce qui les incite à soutenir une croissance durable et le bon fonctionnement des marchés financiers. Un détenteur d'actifs universels et, par ricochet, sa (ses) société(s) de gestion et son (ses) prestataire(s) de services doivent considérer ces objectifs de manière globale en cherchant des moyens de réduire les externalités au niveau des entreprises, qui génèrent des pertes dans l'ensemble de l'économie, ainsi que des solutions pour améliorer les résultats positifs dans l'économie tout entière. D'autres études doivent encore être menées afin de comprendre si l'adoption d'une approche combinée pour traiter les sujets bêta/macro/sectoriel/intersectoriel et façonner des résultats alignés avec les ODD réduit la volatilité et les risques pour les économies, et permet d'obtenir de meilleurs rendements ajustés au risque au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Outre qu'elle leur permet de comprendre les risques et opportunités financiers susceptibles d'exister dans un monde aligné sur les ODD (et dans le cadre de la transition vers celui-ci), une approche visant à façonner des résultats alignés avec les ODD permet aux investisseurs :

- d'identifier des opportunités¹⁵, liées entre autres à l'évolution des modèles économiques, des chaînes d'approvisionnement et des produits et services nouveaux ou améliorés ;
- de se préparer et de répondre aux évolutions juridiques et réglementaires¹⁶, notamment à celles qui peuvent aboutir à des actifs dépréciés (*stranded assets*) ;
- de protéger leur réputation et leur permis d'exercer leurs activités (par exemple, confiance des bénéficiaires, clients et autres parties prenantes), particulièrement en cas de résultats négatifs liés aux investissements ;
- de respecter les engagements institutionnels relatifs aux objectifs mondiaux (notamment ceux qui s'appuient sur les préférences des clients ou des bénéficiaires), et communiquer sur les progrès accomplis pour atteindre ces objectifs ;
- d'étudier la matérialité sur des horizons à plus long terme pour tenir compte, entre autres, des risques de transition, des risques extrêmes et des risques pesant sur le système financier ;
- de minimiser les résultats négatifs et d'accroître les résultats positifs de leurs investissements.

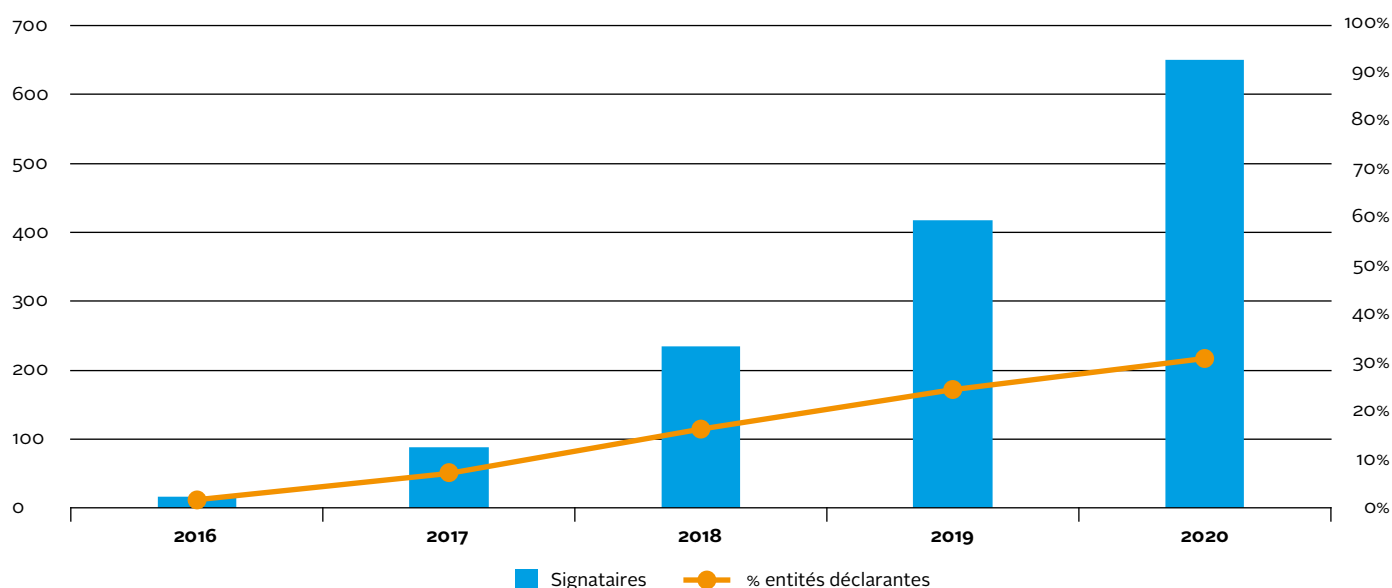
¹⁴ L'approche des détenteurs d'actifs universels a donné lieu à des débats et des analyses depuis la première utilisation de ce terme par Monks et Minow (R.A.G. Monks et N. Minow, *Corporate Governance* (1995)). Parmi les autres travaux de recherche, citons l'étude du Saint Mary's College of California *Universal Ownership : Exploring Opportunities and Challenges: Conference Report* (2006) et celle de R. Thamotheram et H. Wildsmith *Increasing Long-Term Market Returns: Realizing the Potential of Collective Pension Fund Action – Corporate Governance: An International Review*, Vol. 15 (2007), qui souligne les opportunités offertes par la collaboration entre investisseurs institutionnels.

¹⁵ <https://www.unpri.org/sdgs/the-sdg-investment-case/303.article>

¹⁶ Notamment les nouvelles réglementations de l'UE sur les informations à publier ou les résultats, et les initiatives de plusieurs pays européens en faveur de l'adoption de mesures contraignantes relatives au devoir de diligence en matière de droits de l'homme.

En conséquence, un nombre important et grandissant d'investisseurs, incluant des signataires des PRI, vont désormais au-delà de l'analyse des impacts du monde externe sur leurs portefeuilles, et cherchent à comprendre et façonner les résultats de leurs portefeuilles sur le monde. Beaucoup d'entre eux le font en prenant des engagements spécifiques au regard d'un ou de plusieurs ODD (figure 3).

Figure 3 : Nombre de signataires (et pourcentage d'entités déclarantes) mentionnant les ODD dans le reporting des PRI, 2016-2019¹⁷



Nombre de signataires se référant aux ODD : 17 (2016), 88 (2017), 234 (2018), 418 (2019), 650 (2020)

Nombre d'entités déclarantes par année : 1 073 ((2 %) 2016), 1 248 ((7 %) 2017), 1 449 ((16 %) 2018), 1 710 ((24 %) 2019), 2 099 ((31 %) 2020)

¹⁷ Nombre d'entités déclarantes par année : 1 073 (2016), 1 248 (2017), 1 449 (2018), 1 710 (2019)

COMMENT UNE DÉMARCHE AXÉE SUR DES RÉSULTATS ALIGNÉS AVEC LES ODD VA AU-DELÀ DE L'INCORPORATION ESG

Même si les approches de plus en plus courantes en matière d'incorporation ESG¹⁸ peuvent façonner des résultats positifs dans le monde réel alignés avec les ODD, elles ne vont pas aussi loin que nécessaire (même l'investissement à impact (*impact investing*) est limité, autant parce qu'il est avant tout orienté sur les résultats positifs que parce qu'il est généralement mis en œuvre en tant que stratégie spécifique pour une partie du portefeuille, plutôt que comme un cadre destiné à façonner les résultats de l'ensemble du portefeuille).

Façonner des résultats alignés avec les ODD implique de ne pas limiter l'approche à une analyse des enjeux ESG financièrement matériels pour les différentes entreprises du portefeuille, mais de l'élargir parallèlement aux enjeux les plus importants pour la société et l'environnement au niveau systémique (voir [Exemple : eau propre et assainissement](#)). Ces enjeux et les résultats ont tendance à se recouper, mais pas complètement : c'est en partie cet écart qu'il faut combler pour atteindre les ODD d'ici 2030.

D'autres analyses et études de cas doivent être menées pour comprendre comment les investisseurs pourraient :

- sélectionner l'investissement dont les résultats sont les mieux alignés avec les ODD, à rendements financiers égaux entre les opportunités d'investissement ;
- rechercher d'autres sources de rendement (par exemple, des classes d'actifs et produits différents) susceptibles de générer des résultats mieux alignés avec les ODD, notamment par le biais de l'allocation stratégique des actifs ;
- privilégier les rendements à plus long terme.

Alors que certains cadres juridiques et réglementaires en vigueur, ainsi que de nombreuses responsabilités fiduciaires, imposent aux investisseurs de réfléchir à la manière dont les critères ESG importants sont pris en compte dans leurs décisions d'investissement¹⁹, la plupart des marchés n'exigent pas des investisseurs de considérer la situation inverse, à savoir la manière dont les décisions d'investissement influent sur les enjeux ESG ou les ODD. Les investisseurs peuvent mener des actions d'engagement auprès des entreprises, clients et bénéficiaires sur les résultats des ODD en vue de définir des mandats d'investissement à même de contribuer aux ODD, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics afin que les marchés de capitaux soient en mesure de contribuer aux ODD. A *Legal Framework for Impact* (*Cadre juridique pour l'impact*)²⁰ abordera la façon dont les investisseurs peuvent gérer leurs responsabilités fiduciaires et leur impact dans les cadres juridiques existants (voir [Prochaines étapes](#)).

EXEMPLE : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

En vue d'illustrer le cycle des risques/opportunités et des résultats, nous pouvons nous intéresser à l'évaluation d'une opportunité d'investissement dans une entreprise de production de boissons qui consomme beaucoup d'eau, et qui opère dans une région soumise à un fort stress hydrique. L'entreprise s'approvisionne en eau dans un bassin hydrographique qui a souffert de sécheresse au cours des deux années précédentes, et qui représente une source d'approvisionnement en eau dont dépendent d'autres utilisateurs, notamment les producteurs textiles, agriculteurs et communautés locales.

S'il suit une approche d'incorporation ESG, un investisseur peut se borner à évaluer les risques immédiats et en conclure que l'entreprise dispose de systèmes de gouvernance satisfaisants et de tous les permis d'exploitation nécessaires, que ses produits sont très recherchés et qu'elle a sécurisé son accès à des sources d'eau suffisantes. Dans cet exemple, l'investisseur réalise l'investissement, ce qui permet à l'entreprise de poursuivre ou de développer sa production, mais aggrave le stress hydrique et nuit aux communautés et entreprises locales. Cette situation pourrait conduire en retour à un futur risque d'investissement, et pourrait à terme accroître les dépenses d'investissement et d'exploitation, les risques de réputation et les risques réglementaires.

Avec une approche qui vise aussi à façonner les résultats de l'investissement dans le monde réel, ce résultat sur le stress hydrique serait un élément évalué par l'investisseur avant la prise de décision d'investissement, qui serait en outre géré et suivi tout au long de l'investissement. En pareil cas, comprendre un résultat spécifique lié aux ODD non seulement contribue à l'ODD eau propre et assainissement, mais donne un signal d'alerte sur un risque d'investissement potentiel. L'investisseur pourrait quand même décider de réaliser cet investissement, mais en engageant toutefois un dialogue avec l'entreprise pour l'inciter à devenir neutre en eau (c'est-à-dire à restituer au bassin hydrographique une quantité d'eau équivalente à celle qu'elle utilise), ainsi qu'avec le régulateur pour améliorer la tarification de l'eau ou garantir aux communautés l'accès au bassin.

Un renforcement de la réglementation ou une augmentation des prix de l'eau pourraient également aboutir à cette approche axée sur les résultats en améliorant dans la durée la performance de l'investissement ajustée aux risques.

Les résultats peuvent être mesurés à l'aide des indicateurs suivants (SASB FB-AB-140a) : (1) volume total d'eau prélevée, (2) volume total d'eau consommée, (3) pourcentages d'eau prélevée et consommée dans les régions soumises à un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé.

¹⁸ Voir la définition à la page 7

¹⁹ <https://www.fiduciaryduty21.org/>

²⁰ <https://www.unepfi.org/investment/legal-framework-for-impact/>

UN CADRE DE RÉFÉRENCE EN CINQ PARTIES POUR LES INVESTISSEURS

La présente section :

- explique comment l'ensemble des actions des investisseurs ont des résultats dans le monde réel – qu'ils soient voulus ou non ;
- présente un cadre de référence en cinq parties à partir duquel les investisseurs souhaitant délibérément façonner des résultats alignés avec les ODD peuvent mieux comprendre comment procéder ;
- décrit les actions qui peuvent être mises en œuvre par les investisseurs pour chaque partie du cadre de référence ;
- met en exergue les initiatives, outils et données pouvant être utilisés par les investisseurs.

Toutes les actions des investisseurs – les décisions d'investissement et l'utilisation d'outils d'influence – façonnent des résultats positifs et négatifs dans le monde.

En vue de contribuer à l'atteinte des ODD, les investisseurs doivent :

- comprendre les résultats positifs et négatifs liés à leurs investissements et activités connexes ;
- chercher à façonner ces résultats conformément aux ODD.

Les « résultats » peuvent être identifiés et mesurés au niveau d'un actif donné, d'une activité économique, d'une entreprise, d'un secteur, d'un pays ou d'une région. Les progrès accomplis peuvent être évalués par rapport à des seuils et calendriers internationaux en matière de développement durable – notamment les cibles et indicateurs des ODD.

Nous utilisons le terme « impact » pour décrire un changement affectant un résultat (par exemple, un résultat façonné par un investisseur, conformément aux ODD).

RÔLES DES INVESTISSEURS EN CE QUI CONCERNE LES RÉSULTATS

Il est important de distinguer les différents rôles que peuvent avoir les investisseurs au regard des résultats²¹.

Il existe des résultats :

- que l'investisseur a *provoqués* – par le biais de ses propres activités (par exemple les résultats sur ses propres salariés) ;
- auxquels l'investisseur a *contribué* – par l'intermédiaire d'une relation d'affaires ou activité d'investissement (actions ou omissions) qui produit ou facilite un résultat lié à une entreprise du portefeuille ou à un projet ;
- auxquels l'investisseur est *directement lié* – à travers les activités, produits ou services d'une entreprise du portefeuille ou d'un projet.

Même si l'entreprise du portefeuille ou le projet qui est à l'origine du résultat a une responsabilité, l'investisseur – à travers ses investissements, et en agissant seul ou en collaboration avec d'autres acteurs, le cas échéant – a les moyens d'user de son influence pour inciter l'entité à réduire les résultats négatifs et accroître les résultats positifs.

En pratique la distinction entre les résultats que l'investisseur a provoqués, auxquels il a contribué et auxquels il est directement lié n'est pas toujours claire – ils s'inscrivent dans un continuum²². Pour déterminer où se situe un cas précis dans ce continuum, il est possible d'utiliser les facteurs suivants : la mesure selon laquelle une entité a facilité ou encouragé les résultats provoqués par une autre entité, la mesure selon laquelle une entité aurait pu ou aurait dû connaître ces résultats et la qualité des mesures d'atténuation qu'elle a prises pour chercher à prévenir ou à agir sur les résultats. Les activités comprennent les actions, mais aussi l'inaction dans certains cas.

²¹ Voir <https://mneguidelines.oecd.org/RBC-for-Institutional-Investors.pdf> et https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

²² <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/InterpretationGuidingPrinciples.pdf>

Les PRI proposent un cadre de référence en cinq parties pour les investisseurs qui cherchent à comprendre les résultats de leurs investissements dans le monde réel et à façonner ces résultats conformément aux ODD (figure 4).

1. IDENTIFICATION DES RÉSULTATS

Les investisseurs identifient et appréhendent individuellement les résultats *non souhaités*²³ découlant de leurs activités d'investissement actuelles.

2. DÉFINITION DES POLITIQUES ET DES OBJECTIFS

Les investisseurs définissent individuellement les politiques et objectifs relatifs à leurs activités intentionnelles visant à façonner des résultats importants alignés avec les ODD : réduction des résultats négatifs et accroissement des résultats positifs.

3. LES INVESTISSEURS FAÇONNENT LES RÉSULTATS

Les investisseurs cherchent individuellement à accroître les résultats positifs, à réduire les résultats négatifs et à mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés.

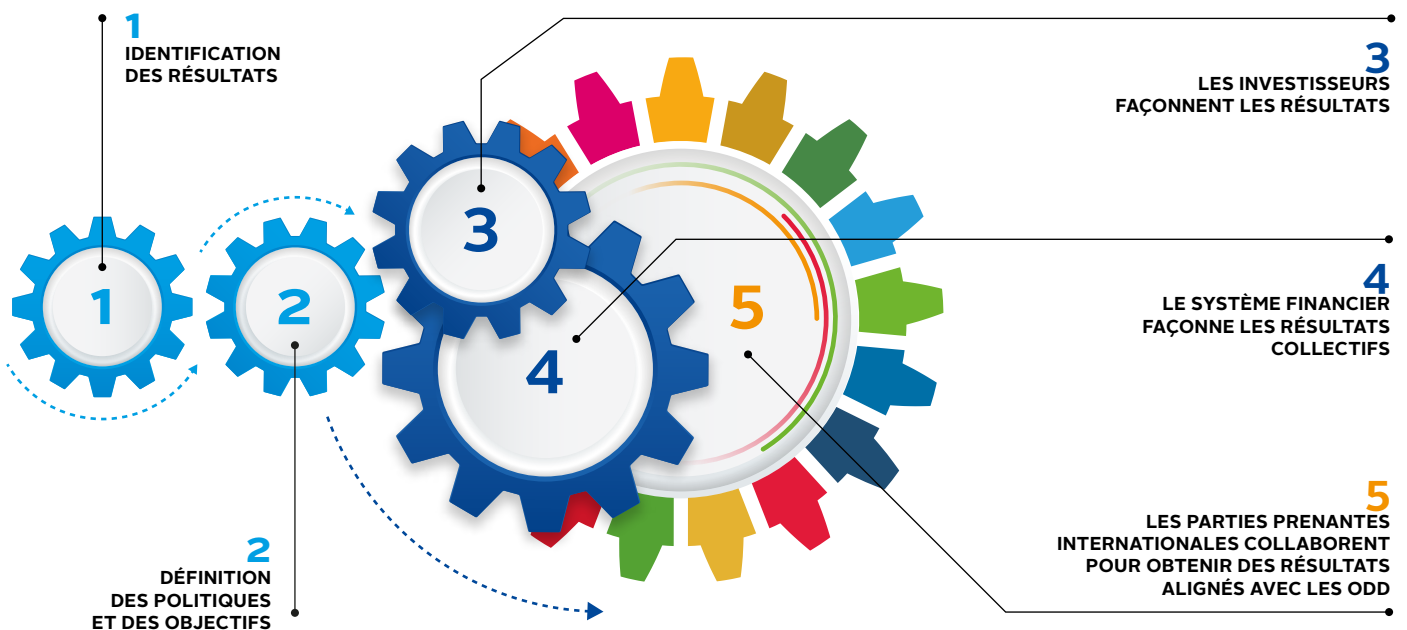
4. LE SYSTÈME FINANCIER FAÇONNE LES RÉSULTATS COLLECTIFS

Les investisseurs, au total et collectivement, cherchent à accroître les résultats positifs, à réduire les résultats négatifs et à mesurer les progrès collectifs réalisés.

5. LES PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES COLLABORENT POUR OBTENIR DES RÉSULTATS ALIGNÉS AVEC LES ODD

Les investisseurs œuvrent avec l'ensemble des parties prenantes – les entreprises, les pouvoirs publics, le monde universitaire, les ONG, les consommateurs, les citoyens et les médias – en vue d'atteindre tous les ODD à l'échelle mondiale.

Figure 4 : Cadre de référence en cinq parties sur les résultats des ODD à l'usage des investisseurs



23 Il est considéré que tous les résultats voulus dans la situation actuelle ont déjà pu être identifiés et compris (et fondés sur les politiques et objectifs existants).

LES ACTIONS DES INVESTISSEURS

Même si les travaux fondamentaux décrits dans les deux premières parties du cadre de référence serviront souvent de base aux mesures prises dans les parties suivantes, de manière générale, il n'est pas nécessaire de suivre ce cadre dans un ordre particulier. Les ambitions et/ou engagements des investisseurs seront mieux servis en sélectionnant des éléments dans différentes parties du cadre de référence plutôt qu'en les mettant en œuvre successivement.

En outre, les investisseurs peuvent décider de commencer à utiliser le cadre de référence pour un produit donné (par ex., un fonds de capital-investissement). Mais afin de pouvoir influencer sur des résultats alignés avec les ODD à l'échelle internationale, la plupart des investisseurs devront mettre l'accent sur l'ensemble de leurs portefeuilles, notamment par le biais d'actions collaboratives.

Les PRI distinguent plusieurs types d'actions à partir desquelles les investisseurs peuvent façonner des résultats alignés avec les ODD (applicables à la [partie 3](#) et à la [partie 4](#)) :

- **les décisions d'investissement** – en utilisant les informations relatives aux résultats alignés avec les ODD dans le processus de prise de décisions d'investissement, notamment la construction du portefeuille, la sélection des titres et l'allocation des actifs, et dans la sélection, la nomination et le suivi des sociétés de gestion/fonds externes ;
- **l'engagement actionnarial auprès des entreprises du portefeuille** – en faisant usage, individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, des droits et/ou du statut d'actionnaire attachés à un actif, pour influencer l'activité ou le comportement des entreprises du portefeuille²⁴ ou des entités dans lesquelles il est envisagé d'investir²⁵ ;
- **le dialogue avec les pouvoirs publics et principales parties prenantes** – en élaborant ou en influençant les normes du marché et les politiques globales définies, entre autres, par les gouvernements, les régulateurs, les organisations financières multilatérales et les places boursières, afin de permettre aux investisseurs de façonner des résultats alignés avec les ODD.

Ces actions, et les résultats qui en découlent, peuvent ensuite faire l'objet d'une communication, via la publication d'informations et l'établissement d'un reporting par les investisseurs individuels, à l'échelle du système financier et au plan mondial.

Outils, indicateurs et données

Même si les investisseurs ont besoin d'être davantage accompagnés, il existe déjà plusieurs outils, indicateurs et bases de données intéressantes, et plusieurs approches qui peuvent leur être utiles pour agir selon le cadre de référence (voir l'[annexe 1](#)). En ce qui concerne les questions pour lesquelles il existe un sentiment d'urgence exacerbé et davantage d'outils déjà disponibles (par ex., les changements climatiques), certains investisseurs ont d'ores et déjà défini des politiques et objectifs tels que décrits dans la [partie 2](#) et entrepris des actions présentées dans la [partie 3](#) (voir l'[annexe 2](#)). À titre d'illustration, un fonds dont la stratégie vise à réduire dans les entreprises du portefeuille les atteintes aux droits de l'homme travaille déjà conformément aux parties 2 (définition de la stratégie) et 3 (mise en œuvre de celle-ci).

Les actions de la [partie 4](#) et de la [partie 5](#) nécessitent des outils de mesure des progrès réalisés dans l'atteinte de l'ensemble des résultats liés aux ODD, au niveau du système financier et à l'échelle internationale. Compte tenu de l'urgence d'atteindre les ODD, il est impératif que les investisseurs travaillent avec les autres parties prenantes importantes pour développer les outils et mesures incitatives nécessaires (et assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis pour les atteindre).

²⁴ Même s'ils n'ont pas le même statut (ni les mêmes droits juridiques) que les investisseurs qui détiennent une part du capital des entités dans lesquelles ils investissent, les investisseurs obligataires sont néanmoins des parties prenantes importantes bénéficiant de droits juridiques clairement définis, et peuvent s'en prévaloir pour mener des actions d'engagement auprès des émetteurs.

²⁵ S'agissant des actions d'engagement portant sur des problèmes systémiques, l'Association Française de la Gestion financière (AFG) a indiqué dans un guide récemment publié sur l'élaboration d'une stratégie charbon : « Il est tout à fait possible de faire de l'engagement sans être investi dans l'émetteur ». <https://www.afg.asso.fr/accellerer-la-sortie-du-charbon-des-societes-de-gestion-lafg-publie-un-guide-et-des-recommandations/>

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DES RÉSULTATS

Toutes les actions des investisseurs – les décisions d'investissement et l'utilisation d'outils d'influence – façonnent des résultats positifs et négatifs dans le monde. Certains d'entre eux peuvent être non souhaités – certains peuvent également ne pas être connus. La partie 1 porte sur l'identification et la compréhension par les investisseurs des résultats qui découlent de leurs investissements et de leurs propres activités (qu'il s'agisse de résultats provoqués par les investisseurs, auxquels ils ont contribué ou auxquels ils sont liés – voir l'encadré sur les [rôles des investisseurs dans les résultats](#)). Cela s'applique aux résultats des investissements sur les marchés publics et privés, gérés en interne ou en externe – liés aussi bien au portefeuille d'investissements existant et aux activités d'engagement actionnarial, qu'aux nouveaux investissements potentiels et processus d'investissement.

Dans le prolongement des activités axées sur les ODD les plus courantes chez les investisseurs – cartographie des investissements existants avec les ODD et détermination du volume d'investissements portant sur des activités explicitement alignées sur les ODD – l'étape suivante consiste à identifier les résultats positifs et négatifs dans le monde réel, qui sont liés aux activités, produits et services des entreprises du portefeuille. À cet égard, il convient de chercher à comprendre les résultats alignés avec des ODD spécifiques et ceux qui répondent à plusieurs objectifs.

Les efforts en faveur de l'incorporation ESG peuvent constituer un bon point de départ – même s'ils doivent être élargis afin de façonner également les résultats dans le monde réel (voir [Exemple : eau propre et assainissement](#)), il est possible d'en tirer des indicateurs et des données, ainsi que des enseignements sur la mise en place des processus organisationnels nécessaires pour identifier et comprendre les résultats positifs et négatifs. Par exemple, en vue d'identifier les résultats négatifs, les investisseurs peuvent utiliser les outils de *screening* proposés par les prestataires de services ESG, comme les outils de *screening* des portefeuilles portant sur la biodiversité, ainsi que les outils et données permettant de détecter les transgressions aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, il existe une série d'outils, dont certains sont présentés en détail tout au long de ce rapport, qui peuvent être utiles pour identifier (et dans certains cas, mesurer) les résultats ; une liste de ces outils figure à l'[annexe 1](#).

APG et PGGM ont élaboré une taxonomie des investissements pour un développement durable (*Sustainable Development Investment*, SDI)²⁶, recensant les investissements qui, sur la base de leurs produits et services, contribuent à la réalisation des ODD. La future plateforme SDI (*SDI asset owner platform*) fournira des données sur les entreprises en indiquant, à partir de la taxonomie SDI, le lien qu'elles établissent entre leurs activités et les ODD ; des indicateurs seront ultérieurement disponibles sur les résultats obtenus par ces entreprises, comme le nombre de personnes ayant pu accéder aux services financiers. En utilisant l'intelligence artificielle et les mégadonnées (*big data*), la plateforme peut prendre en compte un grand nombre d'investissements²⁷.

La *taxonomie des activités durables de l'UE* a établi des seuils de performance afin de fournir aux investisseurs un cadre permettant d'identifier les activités économiques (et par conséquent les entreprises) qui : a) apportent une contribution positive substantielle à l'atténuation ou l'adaptation aux changements climatiques, et b) ne nuisent pas (*do no significant harm*) aux quatre autres objectifs environnementaux de l'UE (pollution, déchets et économie circulaire, eau, biodiversité) – tout en respectant des critères sociaux minimums (définis en fonction des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE). Les produits financiers proposés dans l'UE devront faire référence à la taxonomie au plus tard en décembre 2021 (en respectant des exigences spécifiques selon le type de fonds²⁸).

Il existe d'autres outils climatiques comme l'empreinte carbone des portefeuilles (pour les émissions *scope 1, 2 et 3*, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat [Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD]) et l'analyse prospective de scénarios climatiques. En de nombreux endroits du globe, il existe déjà des fournisseurs de données et des offres commerciales qui peuvent aider les investisseurs à établir un reporting conforme aux recommandations de la TCFD²⁹. Même si certains d'entre eux sont uniquement axés sur les processus ou les risques auxquels le portefeuille d'investissements est exposé, ces outils peuvent également être utilisés pour identifier et comprendre les résultats. Associée à des *stress tests*, l'analyse de scénarios climatiques peut en outre être utilisée pour planifier et explorer les moyens d'accroître les résultats positifs.

²⁶ <https://www.apg.nl/en/publication/sdi%20taxonomies/g18>

²⁷ <https://www.apg.nl/en/article/-Wereldwijd-%20SDI-Asset%20-Owner%20-Platform/1110>

²⁸ https://www.unpri.org/Uploads/e/p/k/briefingtaxonomypoliticalagreementdec2019_74471.pdf

²⁹ Ainsi, en décembre 2017, un programme pilote du Royaume-Uni et de la Chine portant sur la publication d'informations sur l'environnement et le climat (*UK-China Climate and Environmental Information Disclosure Pilot*) a été mis en place pour rendre compte des avancées par rapport aux recommandations de la TCFD. <https://www.unpri.org/download?ac=5664>

Certains prestataires de services et sociétés de gestion ont aussi déjà commencé à cartographier leurs activités d'engagement avec les ODD, même si, dans certains cas, il s'agit essentiellement pour l'instant de suivre les activités – comme le nombre de réunions ou de discussions sur un ODD donné – plutôt que de façonner des résultats effectifs. De nombreux outils et indices de référence sont axés sur les processus des entreprises du portefeuille, ce qui peut impliquer que ces activités aboutissent à des résultats positifs, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Les parties prenantes importantes du système financier (et au-delà) devront travailler ensemble pour continuer à concevoir et standardiser des indicateurs et données permettant de mesurer les résultats, qui seront ensuite utilisés dans les indices de référence. Les PRI soutiendront ces efforts à travers leur programme *Driving meaningful data* visant à favoriser la circulation de données pertinentes (voir [Prochaines étapes](#)).

En ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, le *règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers* impose aux établissements financiers et conseillers financiers de publier une déclaration indiquant comment ils prennent en compte les principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité³⁰. Il s'agit d'une obligation pour les entreprises comptant plus de 500 salariés et d'une démarche fondée sur le principe « *comply or explain* » pour les autres entités. Les investisseurs doivent publier des informations sur :

- les politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité ;
- une description des principales incidences négatives en matière de durabilité et des mesures prises ;
- un résumé des politiques d'engagement ;
- la mention de leur respect des normes en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations et, le cas échéant, de leur degré d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Commencer à identifier les résultats – négatifs et positifs – des portefeuilles et activités d'investissement existants, et à diffuser des informations à ce sujet, permettra de renforcer les connaissances et de montrer quels sont les types de données (encore largement insuffisantes) et d'outils de reporting dont doivent disposer les entreprises du portefeuille. Les investisseurs institutionnels qui ont recours à des sociétés de gestion externes doivent leur demander d'établir un reporting similaire, en les incitant à identifier et comprendre les résultats, ainsi qu'à investir dans les données et outils permettant de le faire.

³⁰ https://www.unpri.org/Uploads/y/h/b/eu_sustainabilitydisclosures_2019_622816.pdf

PARTIE 2 : DÉFINITION DES POLITIQUES ET DES OBJECTIFS

En définissant des politiques et des objectifs, les investisseurs dépassent la phase d'identification et de compréhension des résultats *non souhaités* pour prendre des mesures *intentionnelles* visant à façonner les résultats.

Les PRI proposent aux investisseurs de fixer des objectifs visant à :

- réduire les résultats négatifs importants³¹ associés à l'ensemble des ODD ;
- accroître les résultats positifs importants associés à l'ensemble des ODD.

Comme indiqué plus haut, les objectifs de résultat visés peuvent être fixés (et évalués) en fonction de seuils et de calendriers internationaux en matière de développement durable, notamment les cibles et indicateurs des ODD.

Dans la mesure où de nombreux résultats sont liés entre eux – par exemple les changements climatiques et la raréfaction de l'eau, la sécurité alimentaire et la pauvreté – les investisseurs devront tenir compte des résultats de tous les investissements et tous les ODD dans leur ensemble. Des avancées positives sur un ODD pourraient même aboutir à des résultats négatifs sur un autre ODD. En vue de cibler les résultats négatifs, les référentiels existants, comme les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Guide de l'OCDE sur la *Conduite responsable des entreprises à l'usage des investisseurs institutionnels* définissent les attentes à l'égard des investisseurs concernant l'identification et la gestion des résultats négatifs (voir [Exemple : identifier et gérer les résultats négatifs sur les droits de l'homme](#)).

Le cadre de référence servant à définir les objectifs de résultat peut être intégré aux convictions d'investissement de l'investisseur institutionnel, ou faire partie de sa politique d'investissement responsable (voir [l'annexe 3 : Exemples d'investisseurs – CDC](#)). En vue d'identifier les résultats les plus importants liés aux ODD, il est possible de tirer parti des enseignements de la [partie 1](#) ou de s'appuyer sur les actions d'engagement auprès des parties prenantes – par exemple, pour un fonds de pension, auprès de ses bénéficiaires (voir [l'annexe 3 : Exemples d'investisseurs – AP2](#))³².

Si plusieurs investisseurs fixent déjà des objectifs, ils concernent généralement le niveau d'activité (par ex., pourcentage investi dans les obligations vertes) et non le niveau de résultat (par ex., intensité d'émission par unité d'énergie produite (g/kWh)). Les objectifs peuvent être définis pour des investissements existants ou nouveaux, gérés en interne ou en externe, sur des marchés publics ou privés, et pris sous l'impulsion des bénéficiaires, du conseil d'administration ou des clients.

La collaboration des investisseurs dans la fixation des objectifs est illustrée par la Net-Zero Asset Owner Alliance placée sous l'égide des Nations Unies³³ – un groupe d'investisseurs institutionnels qui se sont engagés à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre de leurs portefeuilles d'ici 2050 pour se conformer à l'Accord de Paris. Le groupe s'est engagé à rendre compte régulièrement de ses avancées, notamment en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans, conformément à l'article 4.9 de l'Accord de Paris.

La fixation de politiques et d'objectifs en matière de résultats peut conduire à des changements à différents niveaux tout au long de la chaîne d'investissement. Dans bien des cas, les investisseurs devront intégrer les résultats des ODD de la même manière qu'ils l'ont fait pour les critères ESG (à l'aide de documents d'orientation, d'outils, d'objectifs, de l'engagement de la direction selon une approche *top-down* et de formations). Dans le cas d'un fonds de pension, le point de départ pourra être son allocation stratégique des actifs ; pour une société de gestion de capital-investissement, il pourra s'agir de son équipe interne de gestion de portefeuille, ou d'orientations spécifiques par classe d'actifs émanant de tiers. Pour des actifs gérés en externe, l'évaluation de la qualité des politiques et objectifs pourrait faire partie des processus de sélection, de nomination et de suivi.

La définition des politiques et objectifs visant à façonner les résultats peut aussi modifier les indicateurs mesurant le succès des actions d'engagement menées auprès des entreprises du portefeuille – concernant leurs activités, leurs chaînes d'approvisionnement et leurs produits et services. Même si nombre d'investisseurs ont commencé à cartographier leurs activités d'engagement actionnarial avec les ODD³⁴, rares sont ceux qui ont défini (et publié) des objectifs visant des résultats spécifiques à travers ces actions d'engagement. Climate Action 100+ figure parmi les plus connues des actions d'engagement collaboratif axées sur les résultats (intéressante également au regard de la [partie 4](#)). Elle s'est fixé deux objectifs classiques fondés sur les processus : a) la responsabilité du Conseil d'administration au regard des risques et opportunités liés aux changements climatiques et sa supervision en la matière, b) l'amélioration de la publication des informations financières liées au climat conformément aux recommandations de la TCFD – et un objectif axé sur les résultats : la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les chaînes de valeur³⁵.

³¹ Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme donnent un exemple d'approche visant à identifier les résultats négatifs importants : le terme « saillance » (*salience*) est utilisé pour désigner un élément si marquant ou si important qu'il ressort de manière frappante. Par exemple, pour une entreprise, les sujets relatifs aux droits de l'homme les plus saillants sont les droits de l'homme qui ressortent comme étant les plus menacés par les incidences négatives les plus graves dans le cadre de ses activités ou relations commerciales. La notion véhiculée par le terme « saillance » s'attache aux résultats négatifs pour les personnes et non pour l'entreprise (voir <https://www.ungreporting.org/resources/salient-human-rights-issues/>). Cette approche peut être appliquée aux résultats négatifs et positifs, pour l'ensemble des ODD et des cibles qui les composent.

³² Voir par exemple : www.ipe.com/countries/netherlands/dutch-schemes-fine-tune-esg-investments-following-member-feedback/10027711.fullarticle

³³ <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

EXEMPLE : IDENTIFIER ET GÉRER LES RÉSULTATS NÉGATIFS SUR LES DROITS DE L'HOMME

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme³⁷ définissent les attentes à l'égard des entreprises et des investisseurs concernant : le respect des droits de l'homme, la mise en œuvre d'une procédure appropriée de diligence raisonnable afin de limiter les risques liés aux droits de l'homme et la mise en place de mesures de réparation/recours pour les violations qu'ils ont causées ou auxquelles ils ont contribué.

Ces Principes directeurs des Nations Unies sont mentionnés dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'OCDE les a récemment transposés sous forme de principes à l'usage des investisseurs institutionnels³⁸. Il y est indiqué qu'il est de la responsabilité des investisseurs de chercher à prévenir et à remédier aux résultats sur les droits de l'homme qu'ils provoquent, auxquels ils contribuent ou auxquels ils sont directement liés (voir [l'encadré sur les rôles des investisseurs dans les résultats](#)). Outre le rôle que peuvent jouer les investisseurs dans diverses classes d'actifs, ainsi que dans la sélection des investissements et l'engagement actionnarial s'y rapportant, ces principes soulignent l'importance de concentrer les efforts sur les situations présentant le risque de résultats négatifs le plus élevé – mesuré en fonction de leur ampleur, de leur portée et de leur caractère irréversible ou non.

Les principes présentent plusieurs actions concrètes et mesures d'accompagnement destinées à garantir que les procédures de diligence raisonnable soient effectivement mises en œuvre par les investisseurs, notamment certaines mesures conformes au présent cadre de référence :

- identifier les résultats négatifs effectifs et potentiels au sein des portefeuilles d'investissement et des investissements potentiels (conformément à la [partie 1](#)) ;
- intégrer les résultats sur les droits de l'homme dans les politiques et systèmes de gestion utiles aux investisseurs (conformément à la [partie 2](#)) ;
- le cas échéant, user de son influence pour inciter les entreprises du portefeuille qui provoquent des résultats négatifs sur les personnes, la société et l'environnement à prévenir ou atténuer ces résultats (conformément à la [partie 3](#)) ;
- rendre compte de la manière dont les résultats négatifs sont pris en compte a) en assurant un suivi des actions réalisées par l'investisseur pour gérer ces risques et résultats dans son portefeuille, et b) en communiquant les résultats, le cas échéant (conformément à la [partie 3](#)) ;
- disposer de processus permettant la réparation dans les cas où un investisseur a provoqué un résultat négatif sur les personnes, la société ou l'environnement, ou qu'il y a contribué.

34 <https://www.unpri.org/sdgs>

35 <http://www.climateaction100.org/>

36 <http://www.climateaction100.org/>

37 https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf

38 <https://mneguidelines.oecd.org/RBC-for-Institutional-Investors.pdf>

PARTIE 3 : LES INVESTISSEURS FAÇONNENT LES RÉSULTATS

Dans la partie 3, les investisseurs cherchent à *façonner* des résultats conformes aux politiques et objectifs définis dans la partie 2 et à informer et communiquer sur les progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs. Nous présentons ci-dessous des exemples de mise en œuvre de cette démarche par les investisseurs pour chacune des actions recensées – décisions d'investissement ; engagement actionnarial auprès des entreprises du portefeuille ; dialogue avec les pouvoirs publics et principales parties prenantes – et communiquées dans le cadre des informations publiées et du reporting. Les investisseurs doivent donner la priorité aux actions susceptibles d'avoir le plus d'influence sur les résultats les plus importants.

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Le rôle joué par un investisseur pour façonner des résultats alignés avec les ODD dépendra des classes d'actifs dans lesquelles il investit, des marchés où il intervient (publics ou privés), de son niveau de participation, de son horizon d'investissement, de sa taille et de ses ressources (*voir également l'encadré sur les rôles des investisseurs dans les résultats*). Par exemple, le niveau de participation et l'horizon à moyen et long terme des marchés privés comme les infrastructures³⁹ et le capital-investissement peuvent donner aux investisseurs des possibilités d'action considérables pour façonner les résultats.

Le document de travail des PRI sur l'allocation stratégique des actifs⁴⁰ propose que les investisseurs institutionnels prennent en compte les ODD dans la construction de leurs portefeuilles, avec un impact limité sur les attentes en matière de risque/rendement. Les investisseurs peuvent également utiliser des outils comme la *taxonomie des activités durables de l'UE* afin de concevoir et mettre en œuvre des produits et stratégies d'investissement qui privilégient les activités économiques durables sur le plan environnemental (*voir la partie 1 pour plus de détails*). Les allocations cibles retenues doivent être accompagnées d'un suivi des changements touchant les résultats définis par rapport aux objectifs.

Les investisseurs qui ont des portefeuilles d'investissement internes devront concevoir (ou se procurer) des référentiels, outils et données permettant aux équipes en charge de l'investissement d'obtenir des résultats conformes aux politiques et objectifs définis dans la partie 2 (*voir l'annexe 3 : Exemples d'investisseurs – Actis et Aviva*). Cette démarche pourra nécessiter en outre de nouveaux dispositifs d'incitation, des communications internes et des formations. Cet élément de conduite du changement peut dans une large mesure s'appuyer sur les programmes qui existent pour intégrer les risques et opportunités ESG dans l'organisation.

Les investisseurs auront besoin d'un éventail d'approches différentes, étayées par des documents d'orientation, pour prendre en compte les résultats dans différentes classes d'actifs et stratégies d'investissement (passives et actives) et divers produits financiers (par ex., les ETF).

L'investissement à impact (*impact investing*) représente un exemple d'approche visant à accroître les résultats positifs qui figure parmi les mieux établies. L'investissement à impact peut être réalisé en donnant la priorité à l'impact ou aux aspects financiers, du moment que l'objectif d'impact est atteint.

Les investisseurs disposent d'une gamme variée de produits ou stratégies d'investissement à impact, comme les obligations vertes, les stratégies d'impact liées aux actions cotées, la microfinance, l'immobilier vert, les infrastructures d'énergie renouvelable et les fonds de capital-risque à impact.

S'agissant des investisseurs qui ont recours à des sociétés de gestion ou fonds externes, la partie 3 traite de l'utilisation des politiques et objectifs définis dans la *partie 2* lors du processus de sélection, nomination et suivi – directement ou par l'intermédiaire de leurs conseillers en placement. Il conviendra d'inclure dans les appels d'offres des critères d'évaluation des changements touchant les résultats, et de demander aux sociétés de gestion et fonds d'investissement externes de rendre compte de leurs avancées en la matière. En vue de faciliter la communication avec les investisseurs, les sociétés de gestion et fonds externes devront définir des approches permettant de transposer les changements touchant les résultats propres aux entreprises ou projets du portefeuille au niveau de l'ensemble du portefeuille, du mandat ou du fonds.

Il est important de noter que les investisseurs individuels qui réaffectent leurs capitaux n'influent pas toujours sur les résultats dans le monde réel – dans certains cas, seuls changent les résultats auxquels un investisseur donné est exposé. Par exemple, lorsqu'une entreprise est écartée du portefeuille en raison de son implication dans des atteintes aux droits de l'homme, ce sont les actionnaires de cette entreprise qui changent, et non les résultats de ces activités. Ce constat est vrai sauf si le changement est d'une telle ampleur qu'il peut avoir une incidence importante sur le coût du capital de l'entreprise (*voir la partie 4 pour en savoir plus sur les actions collectives*).

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AUPRÈS DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

Une fois que les objectifs en matière d'engagement actionnarial ont été définis pour des résultats déterminés – par ex., un salaire décent (*living wage*) pour les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement d'une enseigne de vêtements, ou une eau propre en quantité suffisante et l'assainissement dans une région précise – il est possible de façonner les résultats en utilisant les outils classiques d'actionnariat actif : le vote et les actions d'engagement, notamment la participation à des stratégies collaboratives (*voir la partie 4*). La mesure de la réalisation de ces objectifs obéit à la même logique que celle appliquée aux activités classiques d'engagement actionnarial, même si les données liées aux résultats nécessitent d'être renforcées. Ces actions d'engagement ne sont pas cantonnées aux investissements dans des actions cotées – elles sont également pertinentes pour les obligations et le capital-investissement, ainsi que pour les autres classes d'actifs, à l'instar de l'immobilier et des infrastructures (*voir l'annexe 3 : Exemples d'investisseurs – ACTIAM*).

Le document des PRI intitulé *Active ownership 2.0* (Actionnariat actif 2.0)⁴¹ analyse de manière plus détaillée la différence entre les objectifs d'engagement actionnarial axés sur les résultats et ceux qui portent sur les risques et opportunités ESG du portefeuille – ou qui se limitent aux processus nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'approche proposée donne la priorité à la poursuite et à la réalisation des objectifs positifs dans le monde réel, et souligne que, même si les ressources, indicateurs d'activité et objectifs intermédiaires (par ex., publication d'informations par les entreprises) font partie des leviers à la disposition des investisseurs, ils ne sont pas suffisants pour obtenir des résultats.

39 Voir le prochain rapport des PRI : *Bridging the gap: How infrastructure investors can shape SDG outcomes* (à paraître mi-2020)

40 <https://www.unpri.org/asset-owners/strategic-asset-allocation>

41 <https://www.unpri.org/download?ac=9721>

DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Les politiques publiques ont des effets décisifs sur la stabilité et la durabilité des marchés financiers, ainsi que sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques. En conséquence, le dialogue avec les pouvoirs publics constitue pour les investisseurs un prolongement naturel et nécessaire de leurs responsabilités et de leurs devoirs. Au cours des dernières années, l'attention portée par les pouvoirs publics aux questions de développement durable s'est considérablement renforcée. Depuis la crise financière de 2008, les réglementations se sont multipliées à la faveur de la prise de conscience accrue des régulateurs du rôle important que peut jouer le système financier pour relever les défis mondiaux auxquels ils s'efforcent de répondre⁴². Cette évolution transparaît également dans les actions menées par les signataires des PRI, puisqu'ils étaient 61 % en 2019 (1 710), contre 44 % en 2016 (1 073)⁴³, à mener des actions d'engagement auprès des pouvoirs publics, régulateurs et organismes de normalisation.

Les investisseurs doivent dialoguer avec les régulateurs et pouvoirs publics – sur leur marché intérieur et dans toutes les juridictions où se trouve une part importante de leurs portefeuilles – au sujet des nombreuses évolutions réglementaires ou législatives qui amélioreraient les résultats. Comme indiqué dans les [Prochaines étapes](#), les PRI aideront les investisseurs à concentrer leurs efforts sur les enjeux ESG qui ont des conséquences systémiques sur le bêta du marché ou l'économie réelle. À titre d'exemple, on peut citer l'engagement des investisseurs en faveur des nouvelles stratégies publiques, comme le pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*)⁴⁴, et – dans les pays actuellement difficiles d'accès, où la nécessité de réaliser des progrès dans l'atteinte des ODD est la plus pressante – la collaboration avec les pouvoirs publics afin d'établir les conditions nécessaires aux investisseurs pour y diriger leurs capitaux.

PUBLICATION D'INFORMATIONS ET REPORTING

Il existe de nombreux nouveaux outils, référentiels, indicateurs et ensembles de données à même d'aider les investisseurs à suivre les progrès accomplis par rapport aux politiques et objectifs définis dans la [partie 2](#), notamment au regard des seuils et calendriers internationaux. Certains d'entre eux sont présentés à l'[annexe 1](#), et pour ce qui est plus particulièrement des objectifs climatiques, à l'[annexe 2](#). Ces efforts devront être considérablement intensifiés pour permettre aux investisseurs de mesurer de manière exhaustive les résultats négatifs et positifs, pour chacun des ODD pris isolément et pour l'ensemble des ODD selon une approche globale.

Conçus à l'initiative des acteurs de l'investissement à impact (*impact investing*), ces outils et indicateurs sont souvent axés sur des secteurs à impact positif, comme la santé et le logement social. Il existe aussi des outils qui portent sur des thèmes communs à plusieurs secteurs, l'atténuation des changements climatiques et les droits de l'homme constituant les deux thèmes privilégiés. Les outils et indicateurs fournissent des orientations et des principes qui peuvent servir de point de départ pour suivre les progrès au niveau du portefeuille pour un grand nombre de secteurs.

Le nouveau Reporting des PRI, qui sera lancé en janvier 2021, comprendra des questions permettant de savoir si, et le cas échéant de quelle manière, les signataires cherchent à façonner les résultats, individuellement et collectivement, et comment les progrès sont mesurés par rapport aux objectifs de résultat (*voir également Prochaines étapes*).

42 <https://www.unpri.org/pri/an-introduction-to-responsible-investment/what-is-responsible-investment#Regulation>

43 https://www.unpri.org/Uploads/c/j/u/pripolicywhitepapertakingstockfinal_335442.pdf

44 https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

PARTIE 4 : LE SYSTÈME FINANCIER FAÇONNE LES RÉSULTATS COLLECTIFS

Façonner des résultats alignés avec les ODD au niveau du système financier découle aussi bien de l'addition des actions des investisseurs individuels (c'est-à-dire de l'agrégation des activités de la partie 3) que des actions menées collectivement par les investisseurs. C'est notamment le cas pour les actions menées aux côtés des autres participants du système financier comme les agences de notation, les fournisseurs d'indices, les conseillers en vote, les banques, les assureurs et les institutions financières multilatérales.

En définitive, des changements durables dans les secteurs économiques et les industries passent par l'évolution des technologies, des réglementations ou des préférences des consommateurs qui ont une incidence sur la demande de produits et services. Mais tous ces éléments peuvent être influencés par les actions collectives menées par les investisseurs avec les autres participants du système financier – au travers de leurs décisions d'investissement et l'usage de leurs outils d'influence.

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

La nécessité d'une action collective pour façonner les résultats apparaît clairement – comme souligné dans la [partie 3](#). Même si les stratégies d'allocation des investissements peuvent façonner les résultats auxquels est lié un investisseur, les résultats dans le monde réel ne sont pas systématiquement modifiés. C'est clairement le cas pour les stratégies de *screening* : lorsqu'un investisseur s'abstient de sélectionner une entreprise ou un secteur pour son portefeuille, cela signifie simplement qu'un autre le fait, d'où un impact limité sur le monde réel.

Il peut toutefois en être autrement, si l'évolution des décisions d'allocation (et stratégies d'actionnariat actif) a lieu à grande échelle, avec pour conséquence l'incitation des entreprises à cesser ou réduire les activités ou produits dont les résultats sont négatifs (et/ou à lancer/développer ceux qui ont des résultats positifs). La Net Zero Asset Owner Alliance placée sous l'égide des Nations Unies (présentée dans la [partie 2](#)) pourrait en être l'exemple, si elle était mise en œuvre dans l'ensemble du système financier.

Les autres stratégies englobent les investissements réalisés conjointement par des acteurs du système financier, comme les instruments de financement mixte où, par exemple : les banques octroient les crédits, les fonds de pension fournissent les capitaux propres et les États ou des banques de développement supranationales accordent les garanties au premier risque. Parmi les initiatives de financement mixte axées sur les résultats figure la Blended Finance Breakthrough Taskforce (BFBT) – mise en place par la Commission des entreprises et du développement durable (Business and Sustainable Development Commission, BSDC) – qui a publié un rapport visant à multiplier les exemples montrant les possibilités offertes par le financement mixte pour réduire le déficit de financement des ODD⁴⁵.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAT AUPRÈS DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

L'engagement des détenteurs d'actifs universels (ou engagement bêta) – engagement collectif des investisseurs auprès d'une large cohorte d'entreprises, adopté à une échelle suffisante pour peser sur l'ensemble du marché – sera crucial pour façonner les résultats au niveau systémique. Climate Action 100+ en constitue un exemple majeur (présenté dans la [partie 2](#)). D'autres réflexions sur l'engagement à grande échelle sont développées dans le document des PRI intitulé *Active ownership 2.0* (Actionnariat actif 2.0)⁴⁶. (Voir également l'[annexe 3 : Exemples d'investisseurs – Nomura](#)).

Dialogue avec les pouvoirs publics et principales parties prenantes Il sera nécessaire de mettre en œuvre des actions d'engagement collaboratives auprès des pouvoirs publics et régulateurs afin de promouvoir des politiques et objectifs axés sur les résultats, et de favoriser des environnements réglementaires (dans le système financier et au-delà) soutenant des résultats alignés avec les ODD à grande échelle. À cet effet, les investisseurs devront travailler étroitement avec les participants de l'ensemble du système financier.

Les investisseurs dialoguent déjà avec les régulateurs et les pouvoirs publics afin de créer des cadres de référence volontaires visant à influencer les résultats. Le plan d'action de l'UE contient des évolutions importantes, en particulier la norme sur les obligations vertes et des indices de référence bas carbone volontaires. La norme de l'UE sur les obligations vertes vise à améliorer la publication d'informations liées au climat et à faciliter la création d'indices bas carbone pouvant être utilisés en tant que références dans le cadre de stratégies bas carbone⁴⁷. Un autre exemple est fourni par les normes sur les obligations vertes de l'ASEAN.

En ce qui concerne les ODD environnementaux, les investisseurs se sont engagés dans la mise en place de réglementations relatives à la finance durable, notamment : dans l'UE – à travers la taxonomie des activités durables de l'UE (présentée dans la [partie 1](#)), et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (voir ci-dessous) – en France, avec l'article 173⁴⁸, et en Australie et au Canada, avec de nouvelles politiques en matière de finance durable⁴⁹. Pour ce qui est des ODD dans leur ensemble, les investisseurs pourraient dialoguer avec les pays au sujet de leurs examens nationaux volontaires et plaider en faveur de feuilles de route nationales pour les ODD ou d'une planification des infrastructures nationales liées aux ODD⁵⁰.

PUBLICATION D'INFORMATIONS ET REPORTING

Les investisseurs peuvent former des coalitions pour stimuler la demande en faveur d'indicateurs et de bases de données améliorées et enrichies qui seront nécessaires pour suivre et mesurer les changements touchant les résultats au niveau systémique, et en rendre compte. On peut citer, par exemple, le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), qui a été lancé par un groupe de fonds de pension européens et qui est devenu la référence en matière de données sur les performances ESG des investissements immobiliers. La TCFD, importante initiative à l'origine de la création d'indicateurs et d'objectifs liés aux changements climatiques⁵¹, constitue un autre exemple de coalition.

45 <http://businesscommission.org/our-work/blended-finance-taskforce-for-the-global-goals>

46 <https://www.unpri.org/download?ac=9721>

47 <https://www.unpri.org/sustainable-financial-system/explaining-the-eu-action-plan-for-financing-sustainable-growth/3000.article>

48 L'article 173 de la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce les exigences de publication des informations relatives au charbon pour les sociétés cotées et instaure un reporting carbone pour les investisseurs institutionnels.

49 https://www.unpri.org/Uploads/c/i/u/pripolicywhitepapertakingstockfinal_335442.pdf

50 <https://www.unglobalcompact.org/take-action/events/1639-sdg-country-plans-a-roadmap-to-private-investment>

51 <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2019/06/2019-TCFD-Status-Report-FINAL-053119.pdf>

PARTIE 5 : LES PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES COLLABORENT POUR OBTENIR DES RÉSULTATS ALIGNÉS AVEC LES ODD

Aucun groupe d'acteurs n'atteindra les ODD en agissant séparément. Toutes les parties prenantes du secteur financier, les entreprises, les pouvoirs publics, le monde universitaire, la société civile, les médias, les particuliers et les communautés doivent agir collectivement pour atteindre à terme les ODD.

À cette fin, il sera nécessaire de disposer de programmes reliant l'offre et la demande d'investissements à grande échelle, et de collaborer sur des outils permettant de contextualiser les données sur les résultats au regard des seuils normatifs et scientifiques internationaux nécessaires à la réalisation des ODD.

Il s'agit d'un domaine qui ne fait habituellement pas l'objet d'actions d'engagement de la part des investisseurs. Cela impliquera de créer des groupes collaboratifs et des coalitions avec des parties prenantes qui ne sont généralement pas considérées comme des partenaires⁵².

Ce type de collaboration est illustré par la Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, un partenariat public-privé entre les gouvernements du Liechtenstein, de l'Australie et des Pays-Bas, l'Université des Nations Unies, des institutions du secteur privé (dont des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion), des organisations de la société civile et des fondations. L'initiative Finance Against Slavery and Trafficking (FAST) qui en résulte propose un cadre pour l'action collective de l'ensemble des acteurs du secteur financier (y compris ses prestataires de services) afin d'intensifier les mesures prises pour faire cesser l'esclavage moderne et la traite des êtres humains⁵³.

Autre exemple de collaboration, le « Deep Track » figurant dans le *Dutch pension funds agreement on responsible investment* (Accord des fonds de pension néerlandais sur l'investissement responsable), qui a été défini par des fonds de pension, des ONG, des syndicats et l'État néerlandais. Les parties travailleront ensemble pour inciter certaines des entreprises détenues par les investisseurs à mettre en place des mécanismes d'atténuation et/ou de réparation en cas d'atteintes aux droits de l'homme et aux droits du travail. Les objectifs des actions d'engagement visent des problèmes relatifs aux droits de l'homme et aux droits du travail « auxquels les fonds de pension sont confrontés dans leurs pratiques d'investissement sans pouvoir les résoudre eux-mêmes et qui pourraient l'être par la coopération des parties⁵⁴ ».

Les acteurs de la gestion d'actifs auront besoin d'éclairages, de données et d'outils alignés avec les seuils sociétaux et planétaires internationaux, qui pourront être utilisés selon une approche descendante pour atteindre les résultats voulus au niveau de l'investisseur institutionnel, de la société de gestion et de l'entité du portefeuille – et inversement, selon une approche ascendante.

L'utilisation des outils « top-down » qui sont déjà en cours de développement ou qui ont été conçus par d'autres parties prenantes peut constituer un bon point de départ pour effectuer le suivi des performances par rapport aux objectifs mondiaux ; l'analyse peut ensuite être complétée ou modifiée à l'aide des données issues des outils présentés à l'[annexe 1](#). Il est possible de commencer avec les outils conçus par les pouvoirs publics, comme le SDG Tracker⁵⁵, le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions (*Emissions Gap report*) du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁵⁶ et le bilan mondial défini dans l'Accord de Paris.

⁵² Voir par exemple <https://fr.weforum.org/agenda/2019/12/manifeste-de-davos-2020-l-objectif-universel-d-une-entreprise-dans-la-quatrieme-revolution-industrielle/>

⁵³ <https://www.fastinitiative.org/>

⁵⁴ www.imvoconvenanten.nl/en/pension-funds/convenant

⁵⁵ www.SDG-Tracker.org

⁵⁶ https://www.unenvironment.org/interactive/emissions-gap-report/2019/report_fr.php

PROCHAINES ÉTAPES : LE SOUTIEN DES PRI AUX SIGNATAIRES

Le présent rapport n'est que le début d'une démarche de convergence entre la réflexion sur les risques et opportunités ESG et celle sur les possibilités de façonner les résultats des ODD. L'ampleur du défi exigera de travailler avec les divers acteurs du secteur financier, ainsi qu'avec les autres principales parties prenantes. Les PRI aideront les signataires qui cherchent à façonner des résultats alignés avec les ODD – dans le cadre de référence proposé, pour chacune des actions des investisseurs – ainsi qu'à favoriser la publication d'informations et le reporting. Des indications ultérieures concernant chaque action pourront porter plus particulièrement sur l'amélioration de la transparence et de l'implication dans les actions collaboratives, avec toujours l'objectif de façonner les résultats dans le monde réel.

DANS LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Dans le prolongement des exemples d'investisseurs figurant à l'[annexe 2](#), les PRI publieront une série d'études de cas portant sur les investissements alignés avec les résultats des ODD. Ces études de cas, qui s'appuieront sur divers exemples pris dans les différentes classes d'actifs, actions des investisseurs et parties du cadre de référence, mettront en exergue les approches retenues par des investisseurs présentant des caractéristiques variées (rôle, taille, juridiction et méthodes d'investissement).

En plus d'approfondir les connaissances relatives aux actions menées par les investisseurs au niveau des entreprises du portefeuille, les études de cas (et d'autres travaux de recherche – menés notamment dans le cadre du [Réseau Académique](#) des PRI) pourraient comprendre une analyse parallèle (notamment en prenant en compte les objectifs) des résultats les plus importants pour la société et l'environnement au niveau systémique. Des études pourraient également être réalisées afin de mieux comprendre si l'adoption d'une approche combinée pour traiter les sujets bêta/macro/sectoriel/intersectoriel et façonner des résultats alignés avec les ODD réduit la volatilité et les risques pour les économies, et permet d'obtenir de meilleurs rendements ajustés au risque au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Les PRI chercheront à aider les investisseurs à concentrer leurs efforts sur certains enjeux majeurs ayant des conséquences systémiques sur le bêta du marché ou l'économie réelle, comme les changements climatiques et les atteintes aux droits de l'homme. Cette démarche impliquera de s'appuyer sur d'autres initiatives et moyens d'intervention, comme indiqué à l'[annexe 2](#) en ce qui concerne les changements climatiques.

Enfin, les PRI s'emploieront à mettre en place des groupes de travail constitués de signataires (investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et prestataires de services) cherchant à façonner des résultats alignés avec les ODD, à favoriser le partage des bonnes pratiques et à établir un consensus sur la manière de répondre aux défis communs.

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Les PRI aideront les signataires à comprendre comment utiliser leurs décisions d'investissement pour favoriser l'accroissement des résultats positifs et la réduction des résultats négatifs (parties 3 et 4). Les PRI fourniront notamment des guides visant à faciliter les processus de sélection, nomination et suivi, ainsi que les investissements directs dans les différentes classes d'actifs.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AUPRÈS DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

Les PRI élaborent un programme de travail (*Active ownership 2.0*)⁵⁷ destiné à tirer parti des pratiques et de l'expertise existantes en matière d'engagement actionnarial pour déplacer l'attention des processus et intérêts des investisseurs individuels vers les résultats et objectifs communs.

DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Les outils et le programme de travail des PRI⁵⁸ en faveur de l'engagement des investisseurs auprès des pouvoirs publics permettront d'étayer, ou contribueront à faciliter, la démarche visant à façonner des résultats alignés avec les ODD – particulièrement dans les parties 3 et 4 de notre cadre de référence. Par ailleurs, en 2019, l'UNEP FI et les PRI ont lancé le projet *A Legal Framework for Impact*⁵⁹ (Cadre juridique pour l'impact) qui a pour objectif d'examiner les cadres juridiques de onze juridictions en vue d'analyser : a) dans quelle mesure les investisseurs institutionnels peuvent donner la priorité aux résultats alignés avec les ODD, y compris lorsque cette démarche peut pénaliser le rendement de l'investissement ; b) comment les sociétés de gestion peuvent ou doivent se préoccuper de ces résultats si leur mandat d'investissement n'en fait pas mention.

57 <https://www.unpri.org/download?ac=9721>

58 <https://www.unpri.org/download?ac=325>

59 <https://www.unepfi.org/investment/legal-framework-for-impact/>

60 <https://www.unpri.org/annual-report-2019/delivering-our-blueprint-for-responsible-investment/sustainable-markets/drive-meaningful-data-throughout-markets>

61 https://www.unpri.org/Uploads/w/k/m/pri_ra_consultation_results_2020_final_301104.pdf

PUBLICATION D'INFORMATIONS ET REPORTING

Harmonisation du reporting sur les performances en matière de développement durable

La prochaine phase des travaux menés par les PRI dans le cadre du programme *Driving meaningful data*⁶⁰ consistera à accompagner la mise en place d'un système de reporting qui rend compte de manière cohérente des risques, opportunités et performances des entreprises et des investisseurs en matière de durabilité au regard des seuils et calendriers internationaux – notamment des cibles et indicateurs des ODD.

À cette fin, les PRI collaboreront pour améliorer la description, la cohérence et la fourniture de données utiles à la prise de décision, et contribuer à la définition de critères appropriés pour faire évoluer le reporting et les informations publiées sur la durabilité.

Refonte du Reporting des PRI

À la suite de la consultation des signataires en 2019 et 2020 sur la refonte du Reporting des PRI, et de la consultation menée en 2020 sur une version préliminaire du présent document, les PRI incluront une première série de questions sur les résultats lors de l'année pilote du nouveau Reporting en 2021⁶¹.

Le nouveau Reporting contiendra dans la section principale dite « core » (questions auxquelles il est obligatoire de répondre et qui seront évaluées) un nombre restreint de questions sur les politiques adoptées pour façonner les résultats dans le monde réel, ainsi que sur les processus utilisés pour identifier les résultats (correspondant aux parties 1 et 2 du présent cadre de référence). D'autres questions sur les résultats feront partie de la section additionnelle « plus » (questions auxquelles il sera facultatif de répondre et qui ne seront pas évaluées), qui portera sur la manière dont les signataires cherchent à influencer sur les résultats, individuellement ou collectivement, et sur la façon dont les progrès sont mesurés par rapport aux objectifs de résultat (correspondant aux parties 2 à 5 du présent cadre de référence).

ANNEXE 1 : OUTILS À UTILISER DANS LE CADRE DE RÉFÉRENCE EN CINQ PARTIES

Exemples d'outils gratuits, applicables à l'échelle mondiale et pouvant être utiles pour identifier les résultats et/ou définir et suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs de résultat. (les outils applicables au niveau national et régional ne figurent pas dans cette liste).

OUTIL	ORGANISATION(S) CHEF(S) DE FILE	PRINCIPAUX UTILISATEURS (INVESTISSEURS/ ENTREPRISES)	CONTIENT DES INDICATEURS DE RÉSULTAT	INCLUT UNE ÉVALUATION DE CERTAINES ENTREPRISES	FAIT RÉFÉRENCE À DES NORMES OU SEUILS RÉGIONAUX OU INTERNATIONAUX
B Impact Assessment	B-Lab	Entreprises	Oui	Oui	Non
Blueprint for SDG Leadership	Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)	Entreprises	Non	Non	Non
CDSB Framework for environmental and climate change reporting	Climate Disclosure Standards Board (CDSB)	Entreprises	Oui	Non	Non
Climate Bonds Standard	Climate Bonds Initiative	Les deux	Oui	Non	Oui
Corporate Human Rights Benchmark	Corporate Human Rights Benchmark Ltd.	Investisseurs	Non	Oui	Oui
Taxonomie des activités durables de l'UE	Union européenne	Investisseurs	Oui	Non	Oui
Future-fit benchmark	Future-Fit	Entreprises	Oui	Non	Non
Going Beyond Impact Measurement to Assess the Effectiveness of System-level and SDG Investing	The Investment Integration Project (TIIP)	Investisseurs	Non	Non	Non
GRESB	GRESB	Les deux	Oui	Non	Non
GRI Topic Specific Standards	Global Reporting Initiative (GRI)	Les deux	Oui	Non	Non
Harmonised Indicators for Private Sector Operations (HIPSO)	Collaboration d'institutions de financement du développement	Investisseurs	Oui	Non	Non
Cartographie du marché de l'impact investing (Impact Investing Market Map)	PRI	Investisseurs	Oui	Non	Oui
Les cinq dimensions de l'impact et la catégorisation ABC de l'impact selon l'IMP	Impact Management Project	Les deux	Non	Non	Non
In Search of Impact	University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership	Investisseurs	Non	Non	Non
IRIS+	Global Impact Investing Network (GIIN)	Investisseurs	Oui	Non	Non
Outil Positive impact (et Impact Radar)	UNEP FI	Les deux	Oui	Non	Non
Indicateurs comptables du SASB	Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	Investisseurs	Oui	Non	Non
Objectifs fondés sur la science	Science-based targets initiative	Entreprises	Oui	Non	Non
SDG Action Manager	PMNU et B-Lab	Entreprises	Non	Non	Non
SDG Compass	WBCSD GRI PMNU	Entreprises	Oui	Non	Non
Indicateurs d'impact relatifs aux ODD	De Nederlandsche Bank (DNB)	Investisseurs	Oui	Non	Non
Sustainable Development Investments (SDI): SDI Asset Owner Platform	APG PGGM	Investisseurs	Non	Oui	Oui
Recommandations de la TCFD	The Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Les deux	Non	Non	Non
Toward Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation	Forum économique mondial et les Big Four (PwC, EY, KPMG et Deloitte)	Entreprises	Oui	Non	Non
Transition Pathway Initiative	Transition Pathway Initiative	Les deux	Non	Oui	Oui
Objectifs de développement durable, cibles et indicateurs de l'ONU	Nations Unies	États	Oui	Non	Oui
Guidance on core indicators for entity reporting on contribution towards implementation of the Sustainable Development Goals	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : normes internationales de comptabilité et de publication	Entreprises	Oui	Non	Oui
WBA Benchmarks	World Benchmarking Alliance (WBA)	Investisseurs	Non	Oui	Oui
WikiRate	WikiRate	Les deux	Non	Oui	Non

ANNEXE 2 : OUTILS (RÉSULTATS CLIMATIQUES)

Illustration de la façon dont les divers outils existants pour accompagner l'action des investisseurs peuvent être mis en correspondance avec chacune des parties du cadre de référence proposé, en prenant comme exemple le climat

	DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT	ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AUPRÈS DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE	DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	PUBLICATION D'INFORMATIONS ET REPORTING
1. Identification des résultats Les investisseurs identifient et comprennent les résultats non souhaités découlant de leurs activités d'investissement actuelles	■ Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD) (en particulier, empreinte carbone <i>scope 1</i> à 3 des portefeuilles et analyse prospective de scénarios climatiques) ■ Taxonomie des activités durables de l'UE ■ Reporting des PRI (y compris le rapport annuel des PRI <i>Climate Snapshot</i>)			
2. Définition des politiques et des objectifs Les investisseurs définissent des politiques et des objectifs relatifs à leurs activités intentionnelles visant à réduire les résultats négatifs et à accroître les résultats positifs.	■ TCFD (publication par les investisseurs des indicateurs et objectifs) ■ Climate Action 100+ (comprend des objectifs clairs associés aux actions d'engagement des investisseurs auprès des entreprises, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre) ■ Transition Pathway Initiative (TPI) ■ Net Zero Asset Owner Alliance de l'ONU (fixera des objectifs pour aligner les portefeuilles avec la neutralité carbone d'ici 2050) ■ Taxonomie des activités durables de l'UE			
3. Les investisseurs façonnent les résultats Les investisseurs cherchent individuellement à accroître les résultats positifs, à réduire les résultats négatifs et à mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés.	■ Outil PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) ■ Données sur les impacts financiers de IPR (<i>Inevitable Policy Response</i>) ■ Les autres outils et initiatives présentés dans les parties 1 et 2 ci-dessus sont également valables pour la partie 3			
4. Le système financier façonne les résultats collectifs Les investisseurs cherchent collectivement à accroître les résultats positifs, à réduire les résultats négatifs et à mesurer les progrès collectifs réalisés.	■ Les outils et initiatives présentés dans les parties 1, 2 et 3 ci-dessus sont également valables pour la partie 4	■ Engagement des investisseurs avec : ■ le plan d'action de l'UE ■ le nouveau pacte vert de l'UE ■ l'Investor Agenda ■ les normes relatives aux obligations vertes	■ le portail du climat de l'ONU ■ l'<i>Emissions Gap Report</i> du GIEC ■ le bilan mondial (2020)	
5. Les parties prenantes internationales collaborent pour obtenir des résultats alignés avec les ODD Les investisseurs œuvrent avec l'ensemble des parties prenantes – les entreprises, les pouvoirs publics, le monde universitaire, les ONG, les consommateurs, les citoyens et les médias – en vue d'atteindre tous les ODD à l'échelle mondiale.	■ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Accord de Paris ■ ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable ■ ODD 12 – Consommation et production responsables ■ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques			

ANNEXE 3 : EXEMPLES D'INVESTISSEURS

ACTIAM

Type d'investisseur	Pays	Encours sous gestion
Société de gestion	Pays-Bas	63 milliards EUR

Nous nous sommes fixé pour objectif de contribuer aux ODD à travers nos investissements, mais il n'est pas possible de mesurer clairement l'impact de tous les investissements. Afin d'améliorer les mesures d'impact par rapport aux ODD et le reporting en la matière, nous menons des actions d'engagement auprès des émetteurs de notre portefeuille en leur posant des questions pendant les *roadshows*.

Dans ce cadre, nous avons encouragé des banques de développement régionales et d'autres collectivités territoriales à suivre les bonnes pratiques des précurseurs comme la Banque européenne d'investissement, qui communique les indicateurs d'impact suivants :

- émissions annuelles de carbone du projet, dont les émissions absolues (émissions brutes) et les émissions évitées (émissions relatives par rapport au scénario de base) ;
- capacité de production d'énergie renouvelable ajoutée (en MW) ;
- énergie (chauffage et électricité) économisée (en MWh) ;
- implantation géographique des projets (dans le contexte de l'accès à l'énergie).

Nous essayons également de vérifier si une obligation verte donnée apporte une contribution supplémentaire importante à l'ODD 7. Tout d'abord, nous nous assurons que l'émetteur rend compte des impacts mesurables des trois sous-objectifs dans lesquels il est possible d'investir :

- 7.1 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 : Augmenter la part des énergies renouvelables
- 7.3 : Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Nous déterminons ensuite si le produit de l'émission est utilisé pour accélérer ou maintenir les efforts déployés par l'émetteur pour évoluer vers des activités vertes, en évaluant s'il définit en amont des taux minimums de rendement (*hurdle rates*) ou des seuils d'éligibilité quantifiés qui vont au-delà des normes et réglementations nationales.

Dans la mesure du possible, nous demandons aux émetteurs de quantifier leur impact par rapport aux ODD et d'en rendre compte. Toutefois, afin d'évaluer l'impact lié à des ODD moins quantifiables, nous utilisons aussi des informations qualitatives émanant de l'émetteur.

Début 2018, nous avons mené des actions d'engagement auprès d'un émetteur de notre portefeuille, un groupe international de services financiers, au sujet de sa contribution à l'ODD 7.3. Compte tenu de sa définition des bâtiments verts, nous en avons conclu qu'il existait un risque trop élevé de blocage sur des niveaux médiocres de performance énergétique. L'émetteur a répondu positivement à notre demande de fixation d'un taux minimum de rendement plus ambitieux, en s'engageant à ne financer que des projets assortis d'amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 30 %. L'émetteur a également accepté de financer des bâtiments verts situés dans le premier percentile du marché local, en s'alignant ainsi sur les bonnes pratiques du marché.

Une étude de cas plus détaillée concernant les actions d'engagement menées par ACTIAM auprès des émetteurs d'obligations vertes est disponible sur le [site web des PRI](#).

Type d'investisseur	Pays	Encours sous gestion
Société de gestion	Royaume-Uni	Encours sous gestion : 12 milliards USD

L'Actis Impact Score (AIS) est un outil que nous avons développé en interne pour identifier, mesurer et suivre les résultats sociaux et environnementaux positifs de nos investissements. Il nous permet de procéder à des comparaisons entre secteurs et régions, par ex., en évaluant le potentiel de résultats positifs d'un producteur d'énergies renouvelables en Inde par rapport à celui d'un investissement dans le secteur de l'enseignement en Afrique. Dès le démarrage de l'investissement, nous définissons un AIS à atteindre à la sortie. Celui-ci peut être mesuré tout au long de la période d'investissement. De même que la note d'impact absolu, le multiple de l'impact – l'accroissement des résultats positifs (impact) au cours de la période de détention – représente un indicateur essentiel pour nous permettre d'évaluer les résultats de nos investissements. En outre, l'alignement de l'AIS sur les ODD nous permet de présenter les résultats positifs de nos décisions d'investissement en utilisant un langage commun.

Pour chaque investissement, nous identifions jusqu'à cinq résultats positifs pour la population ou la planète. Pour chacun d'entre eux, nous évaluons alors :

- l'importance des impacts à obtenir, en termes de profondeur et de durée du changement touchant les résultats ;
- le nombre de personnes qui devraient profiter de l'investissement et le niveau de service qu'il leur apportera – par ex., un changement dans les résultats qui bénéficiera à de nombreuses personnes marginalisées, vulnérables ou mal desservies obtiendra une note élevée ;
- l'additionnalité, en tenant compte du niveau de résultat qui serait obtenu de toute façon sans notre investissement.
- Nous faisons ensuite le total des notes, avant d'y appliquer un facteur qui diffère selon que les résultats découlent :
- d'une activité essentielle (x5) – par ex., un investissement dans les énergies renouvelables qui réduit l'intensité carbone d'un réseau ;
- d'une activité annexe (x3) – par ex., un résultat positif pour les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement primaire ;
- d'une activité périphérique (x1) – par ex., le résultat d'une action caritative ou philanthropique.

Enfin, nous évaluons le risque de non-réalisation de l'impact souhaité (changement touchant le résultat). Cet aspect est pris en compte au même titre que la note dans les décisions d'investissement.

À titre d'exemple, nous avons utilisé l'AIS pour évaluer un changement dans les résultats obtenu conformément aux ODD dans le cadre d'un investissement dans une plateforme d'énergies renouvelables en Inde, Ostro Energy, spécialisée dans la construction d'installations énergétiques éoliennes et solaires. Dans les quatre années suivant sa création, Ostro a signé des contrats d'achat d'électricité (CAE) à long terme totalisant 1,1 gigawatt dans des États où 54 % de l'électricité était produite à partir du charbon (dont 850 MW en exploitation lors de la sortie d'Actis de l'investissement⁶²). L'entreprise a également créé plus de 4 500 emplois pour des travailleurs indiens, en mettant fortement l'accent sur leur protection sociale, et réalisé d'autres investissements pour financer des projets bénéficiant aux communautés locales, comme l'amélioration de l'eau potable.

Ces résultats mesurables du projet – tels que calculés par l'AIS – ont été mis en correspondance avec les ODD avant la sortie d'Actis en 2018. Pour les investissements plus récents, nous réexaminons tous les ans les notes d'impact afin de fournir des indications claires sur les progrès réalisés – ou non – par rapport aux résultats initialement prévus. Si les progrès de l'entreprise sont inférieurs aux attentes, nous cherchons à y remédier avec l'équipe de transaction et la direction. Dans la mesure où les résultats que nous attendons sont étroitement alignés avec l'analyse de rentabilité, les investissements qui ne sont pas à la hauteur en matière de résultats enregistrent généralement une sous-performance au niveau commercial ; des mesures correctives sont donc habituellement mises en œuvre en collaboration avec l'équipe de transaction.

⁶² <https://vimeo.com/328685850> ; <https://www.act.is/media/2733/empea-ostro-case-study.pdf> ; <https://www.windpowermonthly.com/article/1460951/renew-power-acquires-ostro-energy>

⁶³ <https://www.ap2.se/globalassets/hallbarhet-agarstyrning/manskliga-rattigheter/report-on-human-rights-2019-according-to-ungprf.pdf>

ANDRA AP FONDEN (AP2)

Type d'investisseur	Pays	Encours sous gestion
Investisseur institutionnel	Suède	381,3 milliards SEK ⁶³

Nous menons depuis 2016 un projet visant à mieux prendre en compte les questions liées aux droits de l'homme dans nos décisions d'investissement (principalement concernant les sociétés internationales cotées), avec l'assistance de Shift (un expert des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme). Nous gérons l'essentiel de cette classe d'actifs selon une approche quantitative, en prenant des petites participations dans un grand nombre d'entreprises présentes partout dans le monde dans différents secteurs. La diversité de nos participations représentait à la fois un moteur et un défi majeur pour déterminer clairement les risques encourus dans cette classe d'actifs.

Notre analyse a consisté à recenser les atteintes aux droits de l'homme qui étaient communs aux secteurs d'activité des entreprises du portefeuille. Nous avons en outre examiné si elles opéraient dans un contexte ou une région considérés comme extrêmement exposés à des violations des droits de l'homme, et si elles s'étaient dotées de politiques et processus destinés à gérer ces risques.

Afin de déterminer la gravité des atteintes potentielles aux droits de l'homme, nous avons porté une attention particulière à leur ampleur, leur portée et leur caractère irréversible ou non. Par exemple, les risques dans un secteur confronté à des problèmes majeurs, comme le recours au travail forcé, seraient évalués comme étant graves, tant au regard de l'ampleur que de la portée des atteintes. Les activités susceptibles de nuire gravement à des groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les minorités ou les populations indigènes seraient également considérées comme présentant des risques graves (et seraient traitées en priorité).

Ce processus a mis en évidence les difficultés qui surgissent pour traiter en priorité les atteintes aux droits de l'homme (potentielles ou avérées) identifiées : la plupart des secteurs que nous avons analysés, comprenant 40 sous-secteurs, ont été considérés comme susceptibles de porter gravement atteinte aux droits de l'homme, mais il existait peu de données disponibles sur ces atteintes au niveau des entreprises.

Compte tenu des constats tirés de cette première analyse, nous avons l'intention de développer en interne un modèle de données quantitatives pouvant donner une représentation plus exacte et plus complète des atteintes aux droits de l'homme, informations qu'AP2 pourra ensuite utiliser pour fixer ses priorités. Le modèle analysera et suivra systématiquement des problèmes précis, comme l'évolution dans le temps du risque de recours au travail des enfants dans différents secteurs et pays.

AVIVA INVESTORS

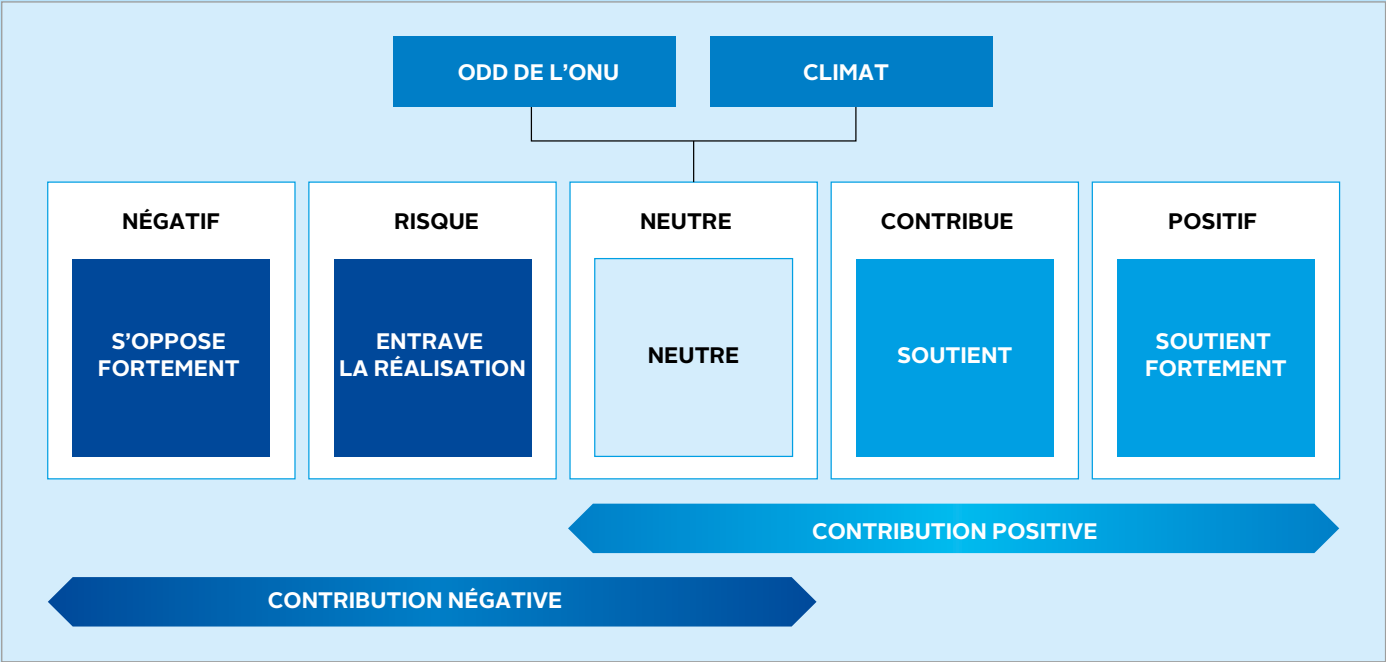
Type d'investisseur	Pays	Encours sous gestion
Société de gestion	Royaume-Uni	424 milliards USD

En ce qui concerne les investissements dans les actifs réels, nous prenons les ODD comme cadre de référence afin d'évaluer si un projet contribue positivement aux résultats environnementaux et sociaux. L'équipe d'investissement responsable analyse les transactions proposées en appliquant une approche reposant sur un tableau de bord ESG (*ESG-balanced scorecard*), combinée à une analyse d'impact pour examiner la contribution potentielle d'un projet aux ODD (selon la figure ci-dessous). L'équipe travaille en étroite collaboration avec les équipes chargées de l'origination et des investissements pour appliquer ce cadre de référence, qui sera utilisé en dernier lieu pour étayer les décisions du comité d'investissement.

Nous envisagions, par exemple, de financer une entreprise européenne de services aux collectivités dont la principale activité consistait à fournir de l'électricité locale, en mettant fortement l'accent sur les gains d'efficacité. Même si l'entreprise avait une feuille de route pour réduire l'empreinte carbone de ses opérations, elle continuait à fournir une électricité produite à partir de charbon (activité toutefois en déclin).

Avant d'investir, nous souhaitions avoir des éléments supplémentaires pour nous assurer que l'entreprise respecterait ses plans de décarbonisation ; nous avons donc intégré une clause ESG spécifique dans l'émission de la dette d'infrastructure, en interdisant la construction de toute nouvelle centrale à charbon et en fixant des limites strictes aux transactions liées au charbon (par ex., acquisition d'entreprise ou d'activité ayant démarré la construction de centrales à charbon). L'accord contenait également des obligations de reporting nous permettant de rester informés de l'avancement du programme de décarbonisation.

Figure 5 : Concevoir un modèle d'impact pour aligner les critères ESG sur le développement



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

Type d'investisseur	Pays	Encours sous gestion
Investisseur institutionnel	France	430 milliards EUR

En 2019, nous avons lancé un projet à l'échelle du groupe afin d'évaluer et d'augmenter la contribution de nos métiers aux ODD.

Nos objectifs étaient les suivants :

- piloter la façon dont chaque métier met en œuvre notre nouvelle mission d'entreprise : « réduire les inégalités sociales et les fractures territoriales » et en rend compte ;
- mieux articuler les processus financiers, stratégiques et de gestion de la durabilité.

Le projet est organisé autour d'un tableau de bord ODD – un plan d'action visant à l'amélioration des contributions de chaque métier. Celles-ci sont définies comme des actions intentionnelles mises en œuvre pour améliorer l'impact positif de chaque métier, ou réduire son impact négatif, sur une ou plusieurs cibles des ODD.

Le tableau de bord a été défini à partir d'une analyse ascendante de la matérialité afin de prendre en compte la diversité de nos activités et de leurs impacts. Avec l'aide de l'équipe d'investissement responsable, chaque métier a tout d'abord évalué les impacts positifs et négatifs de ses activités sur les différents ODD, puis identifié les actions pouvant être mises en œuvre pour les améliorer. En se fondant sur cette cartographie, chaque métier a dressé son plan d'action à l'aide de trois types de critères : l'impact sur l'économie réelle, la contribution à l'efficacité opérationnelle et l'alignement stratégique.

Les tableaux de bord ODD ainsi obtenus pour chaque métier ont été consolidés au niveau du Groupe avec une ventilation en deux catégories :

- les « ODD prioritaires », pour lesquels nous avons l'ambition d'améliorer l'impact grâce à une intégration étroite dans les processus de gestion (ODD 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 13) ;
- les « ODD importants », qui sont importants pour certaines activités et nécessitent un suivi étroit pour éviter une aggravation de l'impact (ODD 3, 5, 12, 15 et 17).

Selon le métier et l'ODD, les mesures prises peuvent revêtir différentes formes, notamment :

- un renforcement des *due diligence* ;
- la priorisation d'un sujet dans le programme d'engagement actionnarial ;
- l'augmentation de l'allocation thématique ;
- l'intégration dans la politique de gestion de l'entreprise (par ex., RH, gestion des installations).

Par exemple, en ce qui concerne l'ODD prioritaire sur les changements climatiques (ODD 13), notre plan d'action vise plus particulièrement à augmenter les allocations en faveur d'actifs qui soutiennent la transition vers une économie bas carbone, à durcir notre politique en matière d'énergies fossiles (exclusion, analyse et engagement), à aligner les objectifs de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles sur l'objectif « zéro émission nette » en 2050 et à atteindre la neutralité carbone pour nos propres émissions *scope 1* et 2. Chaque métier a mis en place des mesures spécifiques pour mettre en œuvre ces politiques en cohérence avec ses activités et ses mandats.

Le tableau de bord global du groupe est approuvé par le comité de direction et intégré dans la planification stratégique. Le groupe de travail sur les ODD mène actuellement un travail pour définir les processus et indicateurs qui permettront au comité de direction de suivre la mise en œuvre, en ayant pour objectif de définir les objectifs de performance correspondants d'ici 2021.

NOMURA ASSET MANAGEMENT

Type d'investisseur	Pays	Encours sous gestion
Société de gestion	Japon	494 milliards USD

En vue de contribuer à l'ODD 3 – objectif visant à donner les moyens de vivre une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tous les âges – nous privilégions le soutien à la cible 3.3 : mettre fin aux épidémies de SIDA, tuberculose, malaria et autres maladies transmissibles d'ici 2030.

Les plus grands fabricants mondiaux de médicaments contre le VIH non seulement investissent des milliards de dollars pour mettre au point des solutions pharmaceutiques toujours plus efficaces, mais réalisent également des investissements significatifs et prennent des engagements importants pour garantir un large accès à ces solutions. « L'accès » englobe les dons de brevets, les regroupements de brevets (autorisant les fabricants de médicaments génériques à produire des médicaments brevetés pour les distribuer dans les économies en développement à des prix fortement réduits), les dons directs de médicaments et le financement de programmes d'accès des patients aux traitements.

Afin de suivre la contribution d'une entreprise du portefeuille à la réduction des taux de mortalité mondiale due au VIH, nous utilisons les indicateurs suivants :

- le nombre de patients bénéficiant d'un traitement contre le VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;
- les investissements dans la R&D.

Nous sommes également investisseur co-chef de file (depuis septembre 2019) dans le cadre d'une action d'engagement collaboratif portant sur l'accès aux médicaments et qui regroupe 98 investisseurs. L'Access to Medicine Foundation soutient des stratégies visant à améliorer l'accès aux médicaments, à augmenter le nombre de médicaments faisant l'objet d'accords de licence volontaire et à accroître le nombre de pays concernés.

CRÉDITS

AUTEURS :

- Marcel Jeucken, SustFin
- Shelagh Whitley, PRI
- Nathan Fabian, PRI

CONTRIBUTIONS :

- Kaori Shigiya, PRI
- Sofia Bartholdy, *ex PRI*
- Simon Whistler, PRI

RÉVISION :

- Mark Kolmar, PRI

CONCEPTION :

- Will Stewart, PRI

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et d'aider les signataires à intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et économies dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités et, en définitive, dans l'intérêt à long terme de l'environnement et de la société dans son ensemble.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et incitatifs qui offrent tout un éventail de possibilités pour intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les appliquant, les signataires contribuent à l'édification d'un système financier mondial plus responsable.

Pour plus d'informations : www.unpri.org



Les PRI sont une Initiative pour les investisseurs en partenariat avec [l'Initiative financière du PNUE](#) et le [Pacte mondial des Nations Unies](#).

Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : www.unepfi.org



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : www.unglobalcompact.org

